

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD
du jeudi 5 juin 1941.

Présidence de M. le chanoine J. ROUX
Président.

La séance est ouverte à 13 h. 30, en l'hôtel de la Société.

Sont présents : M^{me} Berthon; M^{lles} Brisbout, Delbos, Martinot-Péchéras, Marton; MM. Aubisse, Ch. Aublant, de Bovée, Corneille, Ducongé, Elissèche, Fournier de Laurière, Frapin, de Lacrousille, le D^r Lafon, Livet, le comte de Maillard-Taillefer, Jean Maubourguet, de Montardy, Pargade, Petit, le D^r Quesnoy, Rives, Roudeau, le chanoine J. Roux, Secondat.

Sont excusés : MM. Bourgès, Paul Cocula, le D^r Dusolier, le comte Henri de Lestrade, Paul Roux, le comte de Saint-Saud.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

M. le Président relève, dans le *Périgourdin de Bordeaux* de mars-avril 1941, un article de M. Gaston Guillaumie : « A quelle région doit-on rattacher le Périgord ? ». Invité à exposer l'avis qu'il a déjà exprimé dans le *Courrier du Centre*, M^e de LACROUSILLE montre, avec preuves à l'appui, que, s'il est permis d'hésiter quant au rattachement du Périgord au Bordelais ou au Limousin, — et notre éminent confrère se déclare nettement pour le Bordelais —, il est une chose qui serait par dessus tout regrettable : le partage du Périgord entre ces deux provinces. Nul n'ignore que, si le Nontron-

naïs était, au point de vue religieux, de Limoges, il relevait administrativement du Périgord : c'est une vérité qui fut reconnue lorsque furent arrêtées les limites du département, d'accord avec les délégués des départements voisins.

A ce sujet, M. SECONDAT observe que certains cahiers de doléances demandèrent, en 1789, le rattachement au Limousin : mais le motif réel de ce vœu était le désir de payer le moins possible d'impôts, certaines taxes étant beaucoup plus élevées dans la généralité de Bordeaux que dans celle de Limoges.

M. le Président annonce la prochaine publication — par les soins du Syndicat d'Initiative de Périgueux —, d'un guide de l'église de la Cité. A ce que l'on savait de l'ancienne cathédrale, M. le chanoine Roux a ajouté un détail nouveau. A gauche du sanctuaire se trouve une grande porte donnant sur un petit réduit : c'est le *sacrarium*, ancienne armoire où l'on gardait les objets sacrés, les saintes huiles et même le Saint-Sacrement.

M. le chanoine Roux entretient l'assemblée des travaux poursuivis dans l'église d'Agonac. Une peinture, jusque-là dissimulée sous le badigeon, vient d'y être mise à jour ; c'est une crucifixion : le Christ est représenté jusqu'à mi-corps. Cette peinture est fort probablement du début du xv^e siècle, mais elle doit être rapprochée de celle du xiii^e siècle que Léo Drouyn a relevée en 1846 dans la chapelle du château d'Auberoche.

Le Secrétaire-général fait part à l'assemblée des communications qui lui ont été transmises.

Aux notes publiées dans le Bulletin par le comte de Roton sur certains fondeurs de cloches ayant travaillé dans le Périgord, le D^r DUSOLIER veut ajouter deux noms : ceux de Charles Merlin et d'Etienne Guichard.

Charles Merlin, écrit notre érudit confrère, — et non Pierre comme l'ont prénommé les auteurs de l'*Exploration* — qui, vers la fin de l'ancien régime, fit de fréquents séjours dans le Ribéracois, était ori-

ginaire de Percy-Saint-Ouen en Lorraine (aujourd'hui Saint-Ouen-les-Percy, département des Vosges), diocèse de Toul, bailliage de Bourmont¹. On lui doit, notamment, en plus des ouvrages mentionnés par les auteurs de l'*Exploration*, la refonte des cloches des églises de Saint-Martin-de-Ribérac, de Villeteureix, de Saint-Germain-du-Salembre en Périgord, de Saint-Bonnet en Angoumois. On le voit, le 24 décembre 1778, ne pouvant séjourner plus longtemps dans le pays, constituer pour son procureur Antoine Dufraisse, huissier royal, le futur fougueux membre du comité révolutionnaire, grand-père de Marc, le député de 1849 et exilé du Second Empire, afin de recevoir les sommes qui lui étaient dues par les communautés de ces paroisses².

Il se fixa définitivement à Ribérac — et non à Bergerac comme l'a avancé M. Roger Drouault, cité d'ailleurs avec réserves par les auteurs de l'*Exploration*, dont les recherches n'ont pas confirmé cette affirmation, et pour cause — en épousant Anne Mathieu, fille de feu Michel Mathieu et d'Anne Cholet. (Le contrat fut rédigé par M^e Jean Banaston, le 19 juillet 1783, dans la ville de Ribérac, « dans la maison de la demoiselle du Claud ». Il est dit dans cet acte fils de feu sieur Claude Merlin et de demoiselle Jeanne Guillot)³.

On doit également à Charles Merlin la refonte de la cloche de l'église de Saint-André-de-Double, attribuée à tort à Pierre Merlin, opération décidée à l'unanimité par les habitants de la paroisse, au mois de juin 1782, dont le règlement n'alla pas, d'ailleurs, sans conflit. Joseph de Poulard, écuyer, sieur de Pouyoulet, l'un des principaux de la paroisse, avait été prié, « avec promesse unanime de la part des habitants de le rembourser », d'acquitter les frais de l'opération, qui se montèrent à 242 livres, plus 13 livres pour deux brasses de bûches nécessitées « pour la dite refonte ». Merlin fut payé, le 25 octobre 1782, des propres deniers de Joseph de Poulard, auquel il délivra un reçu. Mais, quand ce dernier se retourna vers ses mandataires, ceux-ci refusèrent, pour un motif ignoré de s'exécuter. Il ne fallut rien moins que l'intervention de l'Intendant de Bordeaux pour les obliger à tenir leur engagement. Joseph de Poulard n'était pas encore payé le 5 novembre 1786; mais, ce jour-là, sur la place publique de leur village, « au devant de la porte de l'église paroissiale, à l'issue de messe », par ordre de l'Intendant, les Doubleauds de Saint-André décidaient de

(1) Chef-lieu de canton de la Haute-Marne.

(2) Minutes de M^e Saint-Martin, notaire à Ribérac.

(3) Arch. dép. de la Dordogne, Jean Banaston, notaire.

s'imposer de la somme réclamée et nommaient le syndic qui devait en faire la collecte et la remise audit sieur de Poulard¹.

On retrouve encore mentionné, le 20 septembre 1784, Charles Merlin « habitant de Ribérac, paroisse de Saint-Martin ». A cette date, « en la ville de Ribérac et dans l'auberge où pend pour enseigne le Lion d'Or », on voit sieur Etienne Guichard, autre fondateur de cloches, « habitant ordinairement de la ville Périgueux », lui céder la somme de 242 livres « pour la fonte de la cloche de Paussac et métal fourni par ledit sieur Guichard et entré dans ladite cloche, lors de la fonte d'icelle »².

Les auteurs de l'*Exploration campanaire* ne citent que deux fondateurs du nom de Guichard, originaires de Chaumont-la-Ville (Haute-Marne), ayant fait des voyages en Périgord ; Nicolas et Christophe, le premier décédé en campagne en 1771, le second ne paraissant pas avoir poursuivi son activité dans notre pays au-delà de 1773 ; mais ils n'ont pas connu Etienne qui fut, peut-être, le fils de l'un d'eux et qui habita Périgueux.

A ce propos, M. le chanoine Roux observe que nombre de fondateurs de cloches étaient d'origine lorraine.

Le comte de MIRANDOL nous transmet deux textes des 17 et 24 nivôse an II extraits du registre des séances de l'administration du District de Sarlat.

Le premier est l'arrêté par lequel Roux-Fazillac, représentant en mission, nomme les administrateurs provisoires du district et charge Saint-Rome des fonctions d'agent national en remplacement de J.-B. Gueyraud. Le second parle de l'organisation d'une salle destinée à célébrer les fêtes décennaires, à l'imitation de ce que l'on a fait à Périgueux. En voici les passages essentiels :

Le citoyen Guéraud, ci-devant procureur-sindic, commissaire envoyé par la Société populaire, a demandé la parole au président et a dit :

Le représentant du peuple Roux-Fasillac, dont l'attention est continuellement fixée sur tout ce qui peut contribuer au maintien de la liberté et au triomphe de la raison, a fait préparer dans la ci devant église de Saint-Front de Périgueux une salle très vaste afin que le

(1) Arch. dép. de la Dordogne, Jean Banaston, notaire.

(2) Minutes de M^e Saint-Martin à Ribérac, Jean Pourteiron, notaire.

peuple puisse s'i réunir tous les décadi en assemblée générale, et il se propose de faire un pareil établissement dans chaque chef-lieu de district.

Ces sales seront destinées aux réjouissances publiques et des réjouissances feront oublier les cérémonies religieuses, le peuple pourra aussi y entendre la lecture des loys, les orateurs sans culottes lui apprendront que le fanatisme, l'intolérance et tout esprit de secte sont incompatibles avec la liberté... ..Pénétré de cette vérité, la Société Populaire m'a député vers vous pour vous prier de vous occuper promptement de cet objet et vous prévenir que le représentant du peuple a promis aux différens commissaires des différens districts, réunis auprès de lui, qu'il accorderait six mille livres à chaque administration pour fournir à cette dépense.

La demande de la Société Populaire mise en délibération et où l'agent national, l'administration du district arrette que l'église ci-devant paroissiale sera transformée en salle commune et entourée d'amphitêatre et de gradins pour que le peuple puisse commodément s'y assembler tous les décadi et y entendre la lecture des loys, et qu'elle sera préparée de manière à pouvoir servir en même temps aux bals et autres réjouissances publiques.

2^o Que tous les gens de l'art seront invités à se rendre dans trois jours devers l'administration pour communiquer leurs plans respectifs.

3^o Que le représentant du peuple Roux-Fasillac sera invité à mettre à la disposition de l'administration les six mille livres qu'il a destiné à cet objet de dépense.

4^o Que le représentant du peuple sera invité également de s'occuper des moyens de faire un pareil établissement dans tous les chefs-lieu de canton.

M. le chanoine Roux précise que l'église décadaire de Saint-Front n'était autre que l'église paroissiale attenant à la cathédrale. Cette église, de style renaissance, s'élevait sur l'emplacement du square actuel, entre le porche de la cathédrale et le Greffe.

M. Louis BOURGÈS nous écrit « que des négociants, notamment à Sarlat, font de la réclame pour acheter en masse des vieux papiers ». L'autorité publique, demande notre confrère, « a-t-elle pris les mesures nécessaires pour empêcher l'envoi au pilon des vieilles archives familiales qui seraient vendues inconsidérément ? » A cette question, le bureau de la Société

ne peut fournir de réponse; mais il peut donner l'assurance qu'il a fait tout ce qui dépendait de lui pour que les dommages soient le plus possible limités.

M. Ch. AUBLANT fait circuler une série de dessins des grottes et du « petit logis » de Lascaux, dus à la plume de M. Thaon.

Il donne ensuite lecture d'une note sur l'abandon fait à Jean Bertin, en 1739, d'un emplacement qui appartenait à la ville de Périgueux.

On sait, dit-il, que la maison de la famille Bertin à Périgueux, démolie en 1913, était située rue Aubergerie, faisant coin avec les rues Taillefer et des Farges, à l'emplacement qu'occupe aujourd'hui l'immeuble portant le numéro 34 de la rue Taillefer, où sont installés, au rez-de-chaussée, un salon de coiffure et la Boulangerie Parisienne. En 1739, le chef de cette importante famille et le possesseur de la maison était messire Jean Bertin, maître des requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roi, seigneur de Bourdeille, Fratreaux, Saint-Laurent-sur-Manoire et autres places. Haut fonctionnaire royal, jouissant d'une fortune considérable, Jean Bertin était bien placé pour rendre, s'il le voulait — et il le voulut —, de nombreux services à Périgueux. Sa maison, placée au centre de la ville et n'ayant ni cour, ni jardin, ni dépendances d'aucune sorte, notre maître des requêtes, ne pouvant ainsi avoir ses écuries tout près de sa demeure, les avait fait installer le plus près possible de celle-là, dans l'enceinte de la ville, à côté de la porte dite de l'Aubergerie, qui portait le nom de la rue qu'il habitait et qui, du dehors, donnait accès à cette voie, alors une des principales artères de Périgueux.

Industriel, grand propriétaire terrien, fonctionnaire de haut rang, doté de plus d'une nombreuse famille, quand Jean Bertin venait en Périgord pour ses affaires et résidait à Périgueux il avait besoin, à n'en pas douter, d'un important équipage. Aussi, ses écuries étant devenues trop petites, il chercha à les agrandir, et, comme à côté d'elles, se trouvait un emplacement libre que la ville n'utilisait pas, il proposa au syndic de la communauté, M^r Jean Eydely, d'acheter cet emplacement. Ne voyant aucun inconvénient à cette cession, le syndic adressa, le 26 janvier 1739, une requête aux maire et consuls « disant que M. Bertin, maître des requêtes, l'auroit prié, il y a quelques jours, de faire la proposition suivante, savoir : qu'il est un emplacement appartenant à la communauté près de la porte de l'Aubergerie, joignant les murs de la ville et quelques vieilles mazures du

sieur Lavès, de la contenance de 50 ou 60 pieds de terrain, fort inutile à la communauté et qui ne sert actuellement qu'à recevoir les immondices du voisinage, et comme les écuries du dit sieur Bertin, qui sont près du dit emplacement, sont fort petites, il désireroit faire l'acquisition du dit emplacement à un prix convenable pour agrandir ses écuries, ce qui l'oblige à requérir une délibération à ce sujet par quoy le syndic demande qu'il soit statué. Signé : Eydely. »

La municipalité et le Conseil des prud'hommes ne mirent aucun retard à se réunir, car, le 30 janvier, ils arrêtèrent, « après avoir mûrement délibéré, qu'attendu les services importants que Monsieur Bertin a rendu à la communauté et lui rend journellement, la dite communauté lui fera abandon gratuit de tous les droits qu'elle a sur l'emplacement désigné au procès-verbal qu'en a été fait le 26 courant » et ils autorisèrent le procureur syndic à passer contrat avec M. Bertin. Ce contrat fut ensuite soumis au Conseil public, qui, le 18 avril, l'approuva et le ratifia avec un attendu semblable à celui desmaire, consuls et prud'hommes. Ces formalités terminées, le seigneur de Bourdeille s'empressa de faire exécuter l'agrandissement de ses écuries, qui englobèrent probablement aussi les mesures du sieur Lavès.

Cette cession, faite à titre gracieux par la communauté à notre personnage, prouva avec évidence qu'il lui avait réellement rendu des services et qu'elle lui en était reconnaissante.

Plus tard, François Latapie, inspecteur des arts et manufactures de Guyenne, se montra plus sévère, et moins impartial peut-être, en écrivant du fils de Jean Bertin, Léonard-Henri, ministre de Louis XV puis de Louis XVI : « La médiocrité de son esprit, la modération de son caractère joints à beaucoup de prudence et de souplesse l'ont toujours soutenu à la cour. Quoiqu'il aime, dit-on, le Périgord, sa patrie, il ne lui a jamais été fort utile. » Peut-être ! car on peut rendre une infinité de petits services sans qu'ils donnent lieu à un grand retentissement. Ils n'en sont pas moins des services. Il est cependant certain que, malgré de nombreuses occupations, de hautes et lourdes charges à remplir, Henri Bertin n'oublia pas toujours le Périgord et qu'en faisant des plantations de mûriers sur sa terre de Bourdeille, en y établissant une magnanerie, une manufacture de soie une filature de coton et une fabrique de bas, il cherchait à donner le bon exemple aux autres propriétaires du pays, les poussant en outre à planter des mûriers, à faire l'élevage des vers à soie afin d'augmenter leurs revenus pour leur bien d'abord et aussi celui du Périgord¹.

(1) Arch. mun. de Périgueux, BB 28, f^{os} 3, 11 et 12. — Latapie, *Journal de tournée*, arch. de la Gironde. — G. Bussière, *Henri Bertin et sa famille*, Périgueux, 1908.

M. CORNEILLE analyse une instruction judiciaire ouverte à Périgueux, au début du règne de Louis XIII, contre Geoffroy de Montalque, à la requête de M^e de Jehan, procureur du roi au Présidial. Or, ce Montalque n'est autre que le frère aîné de Ravailac. La communication de notre confrère sera publiée dans le Bulletin.

Le D^r LAFON nous présente le prospectus d'un oculiste ambulante, des environs de l'an 1800. Cette pièce pittoresque paraîtra dans les *Varia*.

Des remerciements sont adressés au comte Bégouen et à M. RIVES, qui ont offert à notre Société, le premier le tirage à part de son étude sur *La grotte de Labaume-Latrone* (Gard), le second un exemplaire de la *Bibliographie historique du Rouergue*, fasc. 1, Paris 1918-1920.

Il est procédé au dépouillement du scrutin ouvert au début de la séance pour l'élection du bureau.

Sont élus :

Président : M. le chanoine J. ROUX ;

Vice-Président : Pour l'arrondissement de Périgueux,
M. FOURNIER DE LAURIÈRE ;

— Pour l'arrondissement de Bergerac,
M. JOUANEL ;

— Pour l'arrondissement de Nontron,
M. Joseph DURIEUX ;

— Pour l'arrondissement de Ribérac,
M. le comte DE SAINT-SAUD ;

— Pour l'arrondissement de Sarlat,
M. Géraud LAVERGNE.

Trésorier : M. Charles AUBLANT.

Secrétaire-général-archiviste : M. Jean MAUBOURGUET.

Secrétaire-adjoint : M. E. AUBISSE.

— M. le D^r LAFON.

— M. le comte H. de LESTRADE.

Sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. Max BRAMERIE, instituteur à Saint-Pierre-d'Eyraud, présenté par MM. Conil et Rousseau;

M. Maurice GASCOU, instituteur à Montignac, présenté par MM. Bourdichon et Léon Laval.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire général,
Jean MAUBOURGUET.

Le Président,
Chanoine J. Roux.



Séance du jeudi 3 juillet 1941.

Présidence de M. le Chanoine J. ROUX,
Président.

La séance est ouverte à 13 h. 30, 18 rue du Plantier.

Sont présents : M^{me} Berton ; M^{lles} Brisbout, Delbos, Martinot-Péchéras, Alice et Emma Millet-Lacombe ; MM. Ch. Aublant, Paul Cocula, Corneille, Fournier de Laurière, le D^r Lafon, Morquin, Pargade, le D^r Quesnoy, Roudeau, le chanoine J. Roux, l'abbé Paul Roux, le chanoine Souillac.

Sont excusés : MM. Aubisse, Ducongé, Jouanel, Livet, Jean Maubourguet, le comte de Saint-Saud.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. GASCOU a adressé ses remerciements à la Société pour sa récente élection.

Après avoir passé en revue les périodiques reçus depuis la précédente séance, M. le Président présente les ouvrages dont il a été fait hommage à la Société.

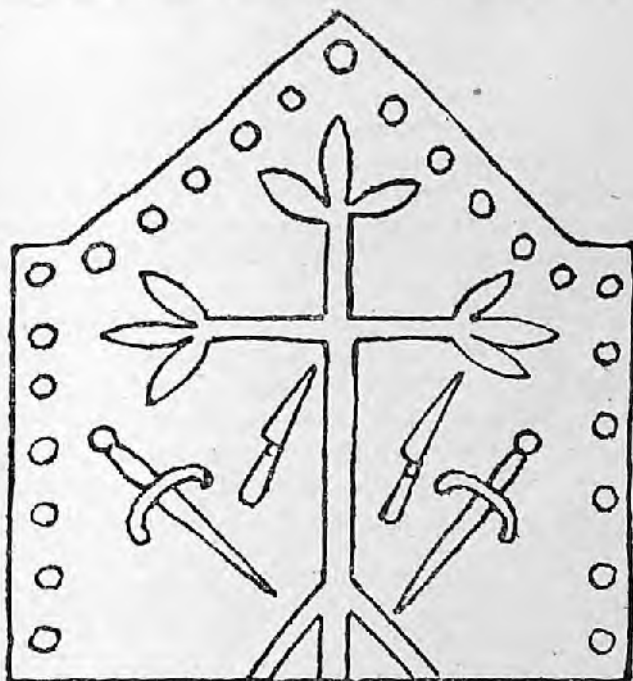
M. JOUANEL nous a fait tenir le 14^e et dernier volume des *Jurades* de la ville de Bergerac, dont il a écrit la préface. M. Franck DELAGE nous a offert les tirages à part de ses études sur une sculpture gallo-romaine découverte à La Gorce (Haute-Vienne) et sur un autel gallo-romain découvert dans le même département, à Moutiers. M. l'abbé JARRY nous adresse un spécimen du « palmarès réduit » du lycée de garçons de Périgueux pour 1940. M. le chanoine Roux fait lui-même hommage à la Société d'un exemplaire du Guide du touriste pour l'*Eglise Saint-Etienne de la Cité* qu'il a rédigé à la demande du Syndicat d'initiative du Périgord,

M. le Président donne connaissance à l'assemblée des communications qui lui ont été transmises.

Le D^r DUSOLIER a extrait des archives départementales de la Gironde (E 10778) un acte du 15 septembre 1641 concernant la seigneurie de la ville de Thiviers. Cette seigneurie est vendue par Louis XIII à Louis de Lacour, ancien premier jurat de Bordeaux, et cédée par celui-ci à Antoine d'Aguesseau, premier Président au Parlement de Bordeaux. Le texte de la vente et cession sera publié.

Le D^r L'HONNEUR écrit que « ne pouvant consulter livres et archives, c'est à travers la campagne, dans les villages et les maisons retirées, qu'il va à la recherche de documents susceptibles d'intéresser la Société archéologique ».

Voici, poursuit-il, le croquis d'une taque sise à Moulinio, commune de Capdrot, dans la maison appartenant à M. Laffaquièrre.



Les poignards sont nettement ce qu'on appelle des « main-gauche », c'est-à-dire le poignard que, dans les combats, les chevaliers de

L'époque gothique avaient dans la main gauche, pendant que la droite tenait la grande épée; cette « main-gauche », à la rigueur, pouvait servir, si on était désarmé, dans le combat corps à corps à blesser l'adversaire; mais elle servait surtout (d'où la forme de la garde) à parer les coups que l'adversaire portait avec, lui aussi, sa grande rapière à la main droite. Quant aux couteaux, ce sont les couteaux ordinaires, domestiques, de l'époque gothique. La présence de ces deux instruments voudrait-elle symboliser l'union de la chevalerie et du peuple sous la souveraineté de la croix, représentée au milieu de la taque ?

Notre distingué confrère a également relevé quelques motifs de décoration de linteaux et de claveaux dans le canton de Monpazier.

Les portes et, parfois, les fenêtres des vieilles maisons ont souvent servi de prétexte à un décor de pierre gravée et sculptée : soit que l'ouverture ait été couronnée par un linteau d'une seule pièce, bloc historié sur sa face; soit qu'une baie en arcade ait reçu un décor sur la pierre placée en clé d'arc.

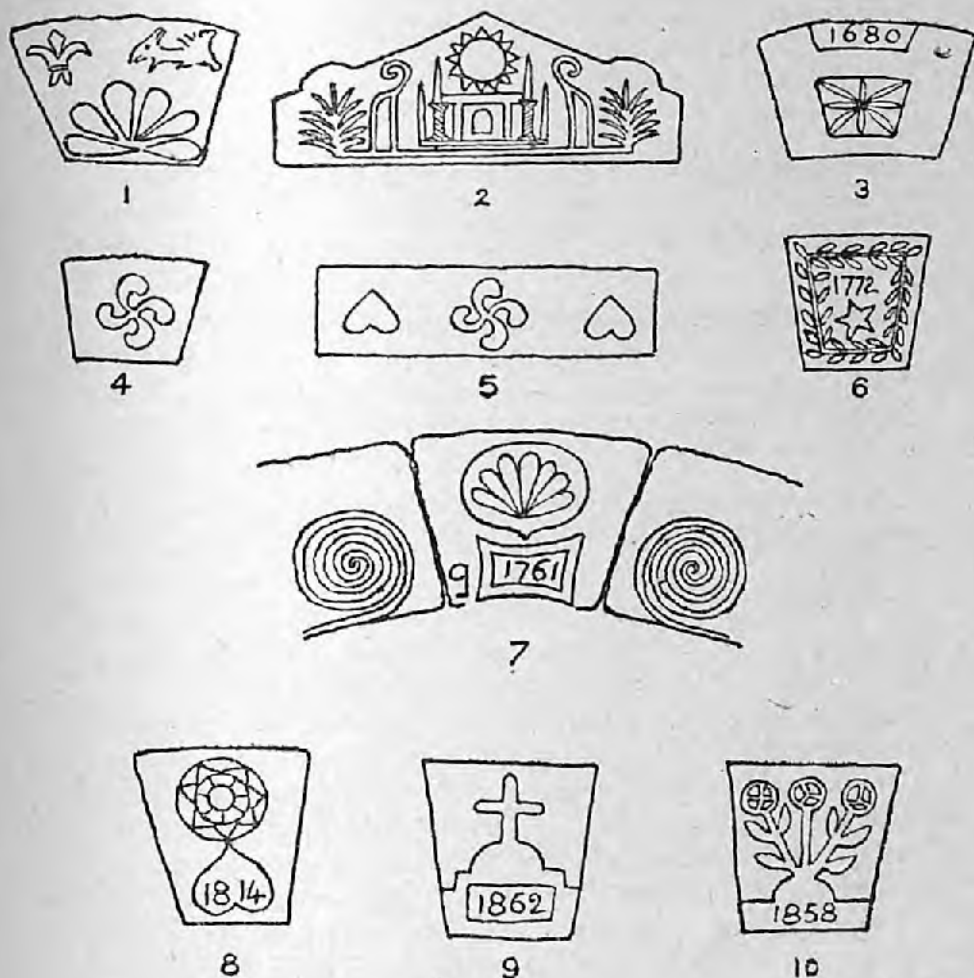
Mettant hors de cause les monuments d'architecture savante et faisant état seulement de l'architecture populaire, j'ai essayé d'étudier les linteaux et claveaux ornementés de la région de Monpazier.

C'est à Monpazier même que se trouve le plus vieil exemple de la coutume décorative qui nous occupe. Sur la clé de la porte latérale sud de l'hôtel de France, nous voyons des pétales en massue, une fleur de lys et un animal bizarre que je crois être un porc-épic; indication chronologique (fig. 1).

Cet esprit d'enjolivement naïf est plus sensible encore dans le linteau historié d'époque Louis XIII que j'ai relevé à Saint-Cassien (fig. 2): un Saint-Sacrement accompagné à droite et à gauche de deux cierges supportés par des chandeliers; de chaque côté du Saint-Sacrement sont disposés des enroulements volutés et des palmes grossièrement stylisées. Fait à signaler : on remarque semblable ornementation sur des tombes bretonnes (voir un article de M. J. Gauthier dans *L'art populaire en France*, année 1931).

Le « swastika », ou signe oviphile, est mis en œuvre sur un claveau de porte d'étable à Pellandal, commune de Marsalès (fig. 4) et sur un linteau de fenêtre à Soulaures (fig. 5).

Les autres linteaux et claveaux dont j'ai constitué mon dossier sont datés de la fin du XVIII^e siècle ou du XIX^e. On y trouve les thèmes communs à toute décoration imaginée par des « primitifs » :



Décoration de linteaux et claveaux dans la région de MONPAZIER.

1 : claveau de porte à Monpazier ; — 2 : linteau de fenêtre à Saint-Cassien ; — 3 : claveau de porte de grange à La Borie, Cne de Capdrot ; — 4 : claveau de porte d'étable à Pellandol, Cne de Maroales ; — 5 : linteau de fenêtre à Soulaures ; — 6 : claveau de porte à Lolme ; — 7 : claveaux de portail aux Moussous, Cne de Capdrot ; — 8 : claveau de portail à Soulaures ; — 9 et 10 : claveaux de portes de grange à Jamoulet, Cne de Capdrot.

les cercles concentriques, les étoiles, les étoiles inscrites dans un cercle, la croix et, surtout, la figure du cœur.

Des volutes, des coquilles, issues vraisemblablement des idées qui étaient « dans l'air » à l'époque, ont aussi servi à décorer les clés d'arc (fig. 7). Enfin, l'ornementation florale n'est pas exclue, et j'en ai recueilli quelques spécimens d'une candeur bien plaisante (fig. 10).

Le comte de ROTON a extrait des registres de la paroisse de Marquay quelques actes d'où il ressort qu'il existait au XVII^e siècle une papeterie à Laussel, sur la Beune de Comarque.

Le 26 avril 1679, obsèques d'Hélie Doubien, maître papetier à Laussel.
— Le 3 octobre 1681, mariage de Louys Doubien, papetier à Laussel.
— Le 7 juillet 1688, baptême d'Anne, fille de Louys Doubien, de la papeterie de Laussel. — Le 14 février 1689, baptême de Marguerite Bousgar, fille de Jean, papetier à Laussel.

M. FOURNIER DE LAURIÈRE a dressé, pour les archives municipales, un résumé analytique des délibérations du conseil permanent des communes de la ville de Périgueux du 30 juillet 1789 au 16 mars 1790. Ce travail, qui pourra être consulté avec fruit par ceux qu'intéresse l'histoire de la Révolution en Périgord, sera publié dans le *Bulletin*.

M. Fournier de Laurière fait passer sous les yeux des sociétaires une série de feuilles de parchemin provenant d'un psautier et qui avaient servi, au début du siècle dernier, à relier les actes de l'état-civil de la commune de Périgueux. Ces parchemins, débarrassés de l'épaisse couche de papier qui les recouvrait, présentent un texte admirablement calligraphié, fort bien conservé, rehaussé de lettres délicatement ornées, rouges, bleues, vertes et or. Le manuscrit paraît dater de la fin du XIII^e siècle.

M. Charles AUBLANT donne lecture d'une lettre adressée par Morteyrol-Soulélie à François Dupont au moment de l'impression de la seconde partie des *Antiquités de Vésone*. Cette lettre sera publiée dans les *Varia*.

Sur la proposition de M. CORNEILLE, l'assemblée émet le vœu que la municipalité fasse nettoyer les abords des Arènes

et que le service des Monuments historiques entreprenne, pour ces vestiges, les mêmes travaux de consolidation qui ont été exécutés au château Barrière.

Sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord :

M^{lle} Marguerite de BEAUCÉ, Valay, par Douzillac, présentée par MM. H. de Montardy et le chanoine J. Roux ;

M. L. CARVÈS, Bézenac, par Saint-Cyprien, présenté par MM. les chanoines Roux et Souillac ;

M. Jacques FROIDEVAUX, présenté par MM. Paul Cocula et Froidevaux ;

M. Maxime ROUX, agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie, présenté par MM. le chanoine Roux et Jean Maubourguet.

La séance est levée à 15 heures 30.

Le Vice-Président
faisant fonction de secrétaire,
R. FOURNIER DE LAURIÈRE.

Le Président :
Chanoine J. Roux.

MARIE DE FOIX DE CANDALE
COMTESSE DE RIBÉRAÇ ¹

Si l'histoire de leurs époux est à peu près connue, celle des châtelaines de Ribérac est singulièrement obscure. Leurs noms, quelques dates, celles de leur naissance, de leurs contrats de mariage ou de leurs testaments, et encore pas toujours, voilà à peu près tout ce que les archives nous ont laissé d'elles, D'Anne de Pons nous savons, tout juste, en plus, qu'elle participa avec son mari à la fondation de la collégiale de Ribérac et le curieux hommage que lui rendit Audoin de Chabans, vigier de Siorac, lors de la naissance de son premier enfant; et, d'Anne de Raymond, que son mariage ne fut pas heureux.

Et puis, pendant soixante ans (de 1694 à 1754), il n'y eut même pas de châtelaine de Ribérac. Joseph-Henri d'Aydie mourut sans alliance et si son successeur n'imita pas expressément son exemple, du moins sa femme, avec laquelle il ne semble pas avoir vécu en complète intelligence, ne parut jamais à Ribérac.

La marquise de Chapt n'y fréquenta pas davantage, bien qu'elle ne mourut qu'en 1772. Aussi, ne doit-on pas être surpris de la joie du peuple de Ribérac quand il apprit que le comte de Chapt, le fils du marquis, auquel il devait succéder, venait de se marier avec une jeune fille de vingt-deux ans, Madeleine de Janson ², et que le couple se disposait à faire, aux côtés du marquis, une entrée prochaine dans cette ville. C'était en 1775. Cet événement méritait d'être célébré avec éclat. Il le fut. Si nous ignorons les détails de la fête, nous en savons l'enthousiasme.

(1) Pour certains détails qu'on n'a pas cru devoir répéter, voir *Les Seigneurs de Ribérac*, dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. LXII, p. 104 sq., 178 sq., etc...

(2) Madeleine-Adélaïde de Janson, née le 14 novembre 1753, de Joseph Palamède de Forbin, marquis de Janson, et de Madeleine-Louise Aubery de Vastan,

Un poète d'occasion ne put se retenir, pour louer comme il convenait la nouvelle châtelaine, de composer une chanson par laquelle des chœurs saluèrent son arrivée sur l'air du *Cœur de ma Nanette*.

*Ribérains de la Drôme,
Chantons notre bonheur,
Janson, digne d'un trône
Vient nous donner son cœur.
Eh ! mais oui-dà
Nous possédons un rare trésor-là.
Et neuni-dà.
On ne pouvait mieux choisir que cela.
Oui, sa noblesse illustre,
Ses aïeux si connus,
Tirent un nouveau lustre
De ses nobles vertus.
Eh ! mais oui-dà...¹*

Et cela continuait sur ce ton pendant encore dix strophes. Il y avait si longtemps que les bonnes gens de Ribérac étaient sans châtelaine, sans jeune châtelaine ! Peut-être s'était-on leurré de l'espoir qu'elle habiterait le château, sinon d'un bout de l'année à l'autre, du moins de temps en temps ; or, cette attente fut déçue et nous croyons bien que cette visite de Madeleine de Janson est la seule qu'elle ait jamais faite à Ribérac.

Au milieu de ces châtelaines effacées ou fugitives une, pourtant, demeure, et non la moindre, sur laquelle le passé nous a laissé quelques souvenirs : Marie de Foix de Candale.

Lorsque, le 17 septembre 1551, Guy d'Aydie, successeur désigné à la comté de Ribérac, veuf de Jacqueline de Montbron, épousa Marie de Foix de Candale, la maison de Ribérac s'unissait à l'une des plus considérables de la Guienne, qui ne cessait de prospérer, tant par sa fortune que par ses alliances, depuis plus de deux cents ans.

(1) Le texte complet de cette chanson a été publié par le comte de Cumond dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, tome VI, p. 476.

Les comtes de Candale, branche des comtes de Foix, étaient issus de la maison de Grailly, originaire du pays de Gex, mais implantée en Guienne dès le milieu du XIII^e siècle, où elle occupa déjà le noble poste de sénéchal du roi d'Angleterre en la personne de Jean de Grailly.

C'est de ce Jean de Grailly que descendit, à la quatrième génération, Jean III de Grailly, dont l'histoire a particulièrement conservé le souvenir sous le nom de captal de Buch.

Le captalat de Buch était entré dans la famille de Grailly par le mariage, en 1307, de Pierre II de Grailly avec Assalhide de Bordeaux, captale de Buch, dame de Puypaulin et de Castelnau-de-Médoc, après le décès de son frère unique, Pierre, lui-même héritier de Pierre de Bordeaux, leur père commun. Assalhide, quoique toute jeune, était déjà veuve de Bertrand, mort avant d'avoir atteint sa majorité, fils de Jourdain V, seigneur de l'Isle-Jourdain.

Le captal de Buch, comme ses ascendants, tenait pour les Anglais. On sait les efforts inutiles du roi Charles V pour s'attacher un homme de guerre de la valeur du captal et, finalement, ce dernier préférant la mort en prison aux offres brillantes du roi de France.

Le captal de Buch, n'ayant aucune descendance de sa femme Rose d'Albret, avait nommé pour son héritier son oncle Archambaud. Ce dernier était issu d'un second mariage, après la mort d'Assalhide, de Pierre II de Grailly avec Aremburge de Périgord, veuve de Jacques de Lévis, fille d'Elie Talleyrand, comte de Périgord, et de Brunissende de Foix. Malgré les efforts d'Armand-Amanieu d'Albret pour lui contester l'héritage, Archambaud en était resté possesseur, et put, désormais, ajouter le titre de captal de Buch à ses titres de seigneur de Benauge, de Castillon, de Castelnauden-Médoc, de Gurson et de Puypaulin. Sa fortune devait devenir plus considérable encore par son mariage avec Isabelle de Foix, fille de Roger-Bernard et de Girarde de Navailles, célébré le 20 août 1381; car l'unique frère d'Isabelle, Mathieu de Castelbon, comte de Foix, étant mort sans postérité, tous les biens de la famille de Foix lui échurent et par elle entrèrent dans la maison de Grailly, dont le nom ne

sera plus désormais prononcé quand il s'agira de ses descendants qui vont porter le nom de « Foix ».

Archambaud de Grailly, à sa mort, survenue en 1413, laissa cinq enfants. L'aîné, Jean, hérita des biens de Foix et fut l'ancêtre commun de Gaston de Foix, tué à Ravenne, d'Odet de Foix, vicomte de Lautrec, de François Phébus, roi de Navarre, dont l'héritage fut apporté par sa sœur Catherine à Jean d'Albret. Bien que cette branche s'apparentât, dès son origine, avec Odet d'Aydie, comte de Comminges, frère aîné d'autre Odet, seigneur de Ribérac, d'où devait descendre la belle Françoise de Foix, comtesse de Chateaubriand, maîtresse de François I^{er}, c'est le second des enfants d'Archambaud de Grailly et d'Isabelle de Foix, qui fut Gaston, qui retiendra notre attention. A lui revint le captalat de Buch ¹.

Par Gaston de Foix I^{er} nous revenons franchement à la seigneurie de Ribérac dont nous semblons nous être éloignés au cours des lignes précédentes. Il avait épousé, au nom du roi d'Angleterre, Catherine de France, fille de Charles VI, et reçu en don le comté de Longueville en Normandie, que Charles VII devait lui ôter, plus tard, pour le donner au comte de Dunois. Il eut, de son mariage avec Marguerite d'Albret, trois enfants : Jean, qui lui succéda ; Isabelle de Foix, qui épousa Jacques de Pons, d'où devait naître Guy, qui fut le beau-père d'Odet d'Aydie, seigneur de Ribérac ; Agnès, mariée à Pey Poton de Lamensan.

Quand Gaston de Foix I^{er} mourut, il était captal de Buch, comte de Benauges et de Longueville, vicomte de Castillon, seigneur de Gurson, de Grailly, de Villagrands, de Rolles et de Meilles. Il était chevalier de la Jarretière, ce qui le faisait parent du roi d'Angleterre. Aussi, lorsque Bordeaux se soumit, en 1451, aux Français, Gaston, qui ne pouvait oublier les bienfaits de Henri V, préféra l'exil à sa soumission à Charles VII. Il se retira dans la petite ville de Meilles en

(1) Les autres enfants d'Archambaud furent : 3^e Archambaud, héritier des biens de Girarde de Navailles, sa grand'mère ; 4^e Mathieu, qui reçut 20.000 florins d'or au coin d'Aragon ; 5^e Pierre, destiné à l'Eglise, à qui échut une pension de mille florins.

Aragon, où il mourut, après avoir vendu à Gaston de Foix (Gaston IV), son neveu, et à Dunois, pour 84.000 écus, toutes ses terres situées en Guienne.

Il avait laissé son fils Jean IV, qui devait lui succéder, libre de suivre son inclination; mais celui-ci, comme son père, préféra quitter la France. Il n'oubliait pas, pas plus que son père, que le roi de France les avait dépossédés du comté de Longueville et il gagna l'Angleterre, où, par sa femme, il était possesseur d'une grande fortune territoriale. Il avait épousé, en effet, Marguerite de la Pole de Suffolk, fille de Richard, duc de Suffolk, et de Marie, dite de Sicile, descendante d'Edouard I^{er}, roi d'Angleterre, laquelle lui avait apporté le comté de Kendal, dont nos vieilles archives ont formé le mot de Candale, qui a prévalu.

Il resta en Angleterre jusqu'à la mort de Charles VII. Il fallut toute l'insistance de Louis XI pour qu'il rentrât en France, où le nouveau roi le combla, d'ailleurs, de bienfaits, le rétablissant dans la possession de toutes les terres qu'avait eues son père : Cadillac, Langon, Castillon-de-Périgord, Castelnau-de-Médoc, Lamarque, Cussac, Sansac, Gensac, Montguyon, etc... Il traita avec Dunois et son cousin pour le rachat des terres vendues par son père. Après une éclipse, sa fortune était, non seulement considérable, mais encore accrue. Le nom de Candale sera désormais ajouté à celui de Foix par ses héritiers. Mais ce titre ne tarda pas à n'être plus que purement honorifique par la perte des biens de son beau-père au cours des guerres civiles entre Henri VI et Edouard IV, et, quand il mourut, en 1485, sa femme n'eût rien eu s'il ne lui eût laissé l'usufruit des terres de Castillon-sur-Dordogne, de Gurson, du Fleix, de la Tresne et de Montguyon.

Gaston de Foix II, son fils aîné, constamment désigné sous les titres de capitaine de Buch et de comte de Candale, fut établi, en 1487, après la disgrâce du comte de Comminges, lieutenant-général de Guienne, sous l'autorité de Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, auquel il succéda à la tête de la province quatre ans plus tard.

On ne s'étonnera pas qu'occupant une telle charge, il pût

J
seig
Teste en 1303 en

1^o en 1307, avec Assalhide de Bordeaux

Jean II de Grailly
épouse en 1328 Jeanne de Foix
Brunissende

Jean III de Grailly
dit le CAPITAL DE BUCH
mort sans postérité de Rose d'Albret
nomme pour son héritier son oncle Archambaud

Jean
comte de

Jean IV
épouse Marguerite
qui lui apporte le comte

Gaston II de Foix
captal de Buch, comte de Candale
sénéchal de Guienne
marié deux fois

1^o avec Catherine de Foix, infante de Navarre

Gaston III de Foix
marié deux fois
Jean
archevêque de Bordeaux

Pie
bon d

1^o avec Madeleine de Lescun
le 2 septembre 1491
Pas de postérité

2^o avec Marie d'Asta

Frédéric
comte de Candale
épouse Françoise de La Rochefoucauld
Christophe
évêque d'Aire

Fr
évêqu
mor
† e

Henri de Foix
épouse Marie de Montmorency

Diane
épouse Louis de

Marguerite
épouse en 1587
le duc d'Epéron

Françoise
abbesse de Sainte-Glossinde
à Metz

Frédéric
comte
de Gurson

FAMILLE DE FOIX DE CANDALE

Jean de Grailly
 sénéchal de Gascogne pour le roi d'Angleterre
 épouse Clairemonde de la Mothe

Jean de Grailly
 seigneur de Langon
 3 en faveur de ses neveu et nièce

Pierre 1^{er} de Grailly
 vicomte de Benauges et de Castillon
 épouse Rubéa, fille de Bernard, comte d'Astarac

Pierre II
 marié deux fois

Jeanne

2^e avec Aremburge de
 Archambaud de
 captal de Buch après la mo
 épouse, le 20 août 1381, 1

Jean
 de Foix

Gaston 1^{er} de Foix
 captal de Buch
 épouse Marguerite d'Albret

Archambaud

Jean IV
 comte de Candale

Isabelle
 épouse Jacques de Pons

Agnès

Pierre
 de Langon

Anne
 épouse Ladislas, roi de Pologne

Astarac

François
 comte d'Aire
 mort de Christophe
 † en 1594

Marie
 comtesse de Ribérac
 † vers 1600

Jacqueline
 † le 22 janvier 1581

Jean
 de Foix

François II d'Aydie
 comte de Ribérac

Gaston
 comte
 du Fleix

Marguerite
 épouse Armand d'Aydie
 comte de Ribérac
 après la mort de Clinet d'Aydie
 qui avait succédé à François II

Catherine de Grailly

Périgord

Grailly
frère de son neveu
Isabelle de Foix

Mathieu

Pierre

2^o avec Isabelle d'Albret
|
Alain de Foix
épouse Françoise de Montpezat
|
Françoise de Foix
épouse Honorat de Savoie
marquis de Villars
maréchal de France

Jean
vicomte de Meilles
comte de Gurson et du Fleix
épouse Anne de Villeneuve
|
Germain-Gaston de Foix
marié deux fois
1^o avec Louise de Pellegrue
dont un seul enfant mort jeune
2^o avec Marguerite de Bertrand
dont :
|
Louis de Foix de Pellegrue
épouse sa cousine
Diane
|
Marguerite de Foix
épouse Armand d'Aydie

obtenir, en 1501, Louis XII intervenant, pour son fils cadet, Jean, l'archevêché de Bordeaux, comme le dernier atteignait tout juste sa dix-huitième année. Il s'était marié deux fois : 1° avec Catherine de Foix, infante de Navarre; 2° avec Isabelle d'Albret. Du premier lit il avait eu, outre l'archevêque de Bordeaux, Gaston III de Foix, fils aîné, qui lui succéda, et Anne de Foix, qui épousa, le 6 mars 1502, Ladislas de Pologne, roi de Bohême et de Hongrie.

Du mariage de Gaston III de Foix, fils aîné, comte de Candale, avec Marie d'Astarac, fille et héritière de Jean III, comte d'Astarac, et de Marie de la Chambes, naquirent Frédéric, le fils aîné; Christophe, évêque d'Aire; François, successeur de son frère au même évêché après la mort de ce dernier, survenue en 1569; Marie, qui fut comtesse de Ribérac; et Jacqueline, dame de Cussol et de Listrac, morte le 22 janvier 1581, religieuse du Tiers-ordre de saint François.

On peut voir que nous n'avons pas exagéré le lustre de la famille dont provenait Marie de Foix de Candale, nièce d'une reine et d'un archevêque, sœur de deux évêques. Et comme il n'est pas probable qu'elle prétendit à se mésallier en épousant le fils aîné du comte de Ribérac, on conclura au prestige à peu près égal dont jouissaient à cette époque les seigneurs de Ribérac¹.

Marie de Foix naquit vraisemblablement au château de Cadillac, bâti par son grand-père Gaston sur l'emplacement du château de Benauge, demeure des anciens captaux, transformation lui-même du vieux château de Saint-Jean², édifié au x^e siècle par les ascendants de Pierre de Bordeaux.

Marie de Foix devint veuve après deux années seulement de mariage. Guy testa le 22 juillet 1553 sans avoir hérité de la seigneurie de Ribérac.

(1) Sur le dénombrement des vassaux et de la seigneurie de Ribérac en 1541, voir le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XXXV, pp. 350 sq.

(2) Saint-Jean fut le nom primitif de Cadillac avant l'édification du *castellum* d'origine, dont on a peut-être fait par corruption *Cadillac*. C'est ce château qui, après avoir subi la magnifique transformation du duc d'Épernon, est devenu aujourd'hui une maison de préservation pour femmes.

Nous ne savons pas l'âge qu'elle avait quand elle se maria. Nous ne pouvons que le conjecturer par les termes de son testament de 1598, qu'elle déclare ne pouvoir signer à cause du tremblement de ses mains dû « à son vieulx aage ». En lui supposant soixante-quinze ans à cette date, cela porterait la date de sa naissance à 1523 et l'âge qu'elle avait au moment de ses noces à vingt-huit ans. Veuve à trente ans, avec sa fortune, elle eût pu facilement se remarier. Les exemples ne manquaient pas de secondes noces parmi ses ascendants. Mais elle resta fidèle au souvenir de son mari, considérant sa vie de femme comme terminée. Elle avait eu un fils qui succéda à son grand-père en 1561. Il porta le nom de François et fut comte de Ribérac jusqu'en 1578, date à laquelle il périt en duel. Et elle accepta avec la même résignation que sa vie de mère fut achevée.

Pendant toute la minorité de son fils, elle gouverna la seigneurie de Ribérac et c'est à elle, en tant que tutrice de François, qu'échut l'honneur de recevoir au château de Ribérac, en 1565, Charles IX et sa mère, ainsi que leur suite, dans un temps où cette hospitalité devait être une charge particulièrement lourde après le rude hiver de 1564 qui avait détruit toutes les cultures¹. On sait qu'après l'édit d'Amboise, Catherine de Médicis avait cru de bonne politique, les hostilités étant suspendues entre catholiques et protestants, de faire voyager son fils dans les provinces les plus reculées du royaume. Le roi quitta Paris en janvier 1564, accompagné de la reine-mère, des princes du sang, et visita successivement la Champagne, la Bourgogne, le Dauphiné, la Provence, le Languedoc, la Gascogne, Bordeaux, le Périgord. L'itinéraire de ce voyage a été décrit par Abel Jouan, qui s'intitule serviteur du roi.

Le mercredi 8 août 1565, le roi partit de Lauzun, fit son entrée et dîna à Bergerac. Le 9, il alla dîner et coucher à Longa. Et le « vendredy 10^e jour dudit mois », dit Abel Jouan,

(1) Le froid avait duré trois grands mois et n'avait épargné aucune région de la France. C'est au point que le roi avait été pris par les neiges à Carcassonne.

« le roy alla en passant faire son entrée à Mensidan (Mussidan), qui est une belle petite ville. Au sortir d'icelle passa la rivière de l'Isle et alla disner et coucher à Ribéra, qui est un beau et grand village et chasteau sur montaigne. Pour ce jour..... 4 lieues ».

Abel Jouan, dont la relation est singulièrement aride et qui se trompe, d'ailleurs, en mettant Ribérac à quatre lieues de Mussidan, alors qu'il y en a un peu plus de six, ne nomme aucun des personnages de la suite du roi; mais on peut penser que c'étaient les mêmes indiqués par de Thou comme formant l'escorte de Leurs Majestés à l'entrevue de Bayonne, puisque c'est au cours de ce même voyage que venait d'avoir lieu cette entrevue où — du moins l'a-t-on dit — sous le prétexte avoué de revoir sa fille, la reine d'Espagne Elisabeth, que Philippe II accompagnait, Catherine aurait, dès cette époque, arrêté de bouche avec le duc d'Albe, présent à côté de son maître, les mesures contre les Huguenots qui devaient aboutir à la Saint-Barthélemy. De Thou nomme : François de Bourbon, fils du duc de Montpensier; Henri de Lorraine, duc de Guise; Eléonor d'Orléans, duc de Longueville; Damville, maréchal de France, fils du connétable de Montmorency; Honorat de Savoie, marquis de Villars; le rheingrave Philippe; François-Just de Tournon; Timoléon Cossé de Brissac; Charles et Guillaume de Montmorency; François de Carnavalet; René de Villequier; Jacques de Balaguier de Monsalez, etc... et peut-être le duc d'Anjou, depuis Henri III.

La relation de l'entrée du roi à Bergerac n'indique de ces personnages que la reine-mère, M. d'Orléans et le connétable et y ajoute le prince de Navarre, depuis Henri IV, et le chancelier de l'Hospital¹. Remarquons que deux de ces seigneurs constituaient une proche alliance pour Marie de Foix. Honorat II de Savoie, comte de Tende, comte de Sommerive, marquis de Villars, maréchal et amiral de France, était le mari de Françoise de Foix de Candale, fille d'Alain de Foix².

(1) *Bulletin de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, t. XXII, p. 81.

(2) Fils du second mariage de Gaston III de Foix, père de Marie, avec Isabelle d'Albret.

cousin de la comtesse de Ribérac; et la sœur du maréchal de Damville, Marie de Montmorency, avait épousé Henri de Foix, son neveu. Enfin, comme il n'est guère croyable que la reine se déplacât sans aucune de ses filles d'honneur, on peut supposer qu'elle avait auprès d'elle au moins l'une des deux demoiselles de Ribérac qui firent partie de son escadron volant¹; en sorte que Marie de Foix, à l'honneur de recevoir la cour, pouvait ajouter le plaisir d'accueillir quelques personnes de sa parenté.

Mais l'importance du château de Ribérac était-elle assez grande pour faire face à un pareil événement? A cette question nous voudrions répondre avec la certitude que confère un document contemporain, mais les premiers textes qui nous renseignent avec quelques détails sur le château de Ribérac sont les articles d'un inventaire portant la date de 1629, soit de soixante-quatre ans postérieur au passage de Charles IX, et, entre temps, les guerres de religion auront bouleversé le Périgord. Cependant, c'est de cet inventaire

(1) Les demoiselles dites *de Ribérac* (ainsi les nomme Brantôme) qui appartinrent à Catherine de Médicis, étaient en réalité de la branche de Guitinières, Petites-filles, seulement, d'Odet d'Aydie et d'Anne de Pons, elles étaient du nombre des enfants de Geoffroi d'Aydie, seigneur de Guitinières, et de Cécile de Rodoral, demoiselle de *Freycinet* (*Frayssinet-le-Gourdonnois en Quercy*).

C'était Anne qui épousa Bernard de Vimont, baron de Pardiac, le 11 juillet 1565; et, en secondes noces, le 1^{er} avril 1589, Amanieu de Durfort, baron de Bajaumont; et Jeanne, qui épousa, le 20 octobre 1573, Jean d'Orbesson, baron de Malvezil, seigneur de la Bastide, conseiller du roi et son sénéchal à Toulouse.

Les alliances n'avaient pas eu lieu, d'ailleurs, sans orage et Geoffroi d'Aydie était allé jusqu'à la menace, surtout lors du contrat de sa fille Anne, la contraignant, comme il avait fait pour ses autres filles, à renoncer, pour une faible somme, à tous ses droits maternels et paternels, n'hésitant pas à « luy mander en la ville de Bordeaux ou lad[ite] Anne etoyt, lors suivant la royne, qu'ou elle ne passeroit lad[ite] renoncis[ti]on led[it] contract de mariage ne sortiroit son effect, que non seulement romproit led[it] mariage, mais encore la metroyt en lieu ou elle n'auroyt jamais moyen desperer estre mariée ». On ne s'étonnera pas que la mort de Geoffroi fût le signal d'âpres revendications de la part de ses filles opprimées (Arch. dép. de la Gironde : Sixte Gay, notaire, E 6903, f^o 310 recto).

que nous prétendons nous servir¹, non pour fournir un plan où l'imagination aurait trop de part, mais pour énumérer les pièces principales de ce château, car il résulte de la comparaison des diverses archives, quelle que soit l'époque à laquelle elles remontent, qui traitent du château de Ribérac, que ce dernier a gardé, tout au long de l'ancien régime, sensiblement la même disposition. Et si nous avons dû faire appel à des renseignements non toujours synchroniques pour la rédaction des lignes qui suivent, il n'en reste pas moins qu'ils valent pour le temps où Charles IX fit son entrée à Ribérac.

Voici donc comment on peut se représenter le château de Marie de Foix de Candale. Les rues actuelles de Notre-Dame et du Four, dont on trouve le nom tout au long de l'ancienne histoire de Ribérac, limitent au nord et à l'ouest un cap encore entouré de murailles, libres face au nord, flanquées à l'ouest de toutes les maisons qui forment l'un des côtés de la rue du Four. Sur ce cap était bâti le château de Ribérac, en retrait sur la rue du Four ou ne l'abordant que par ses communs, mais affleurant par sa façade nord la rue Notre-Dame, d'ailleurs beaucoup plus étroite qu'aujourd'hui, plus même que la rue du Four telle que nous la voyons maintenant.

Au donjon, appelé également la grande tour du château, construction primitive qui avait représenté longtemps tout le château et qui en demeura la façade principale du côté du levant, s'étaient ajoutés d'autres bâtiments formant un carré limitant une cour intérieure et à chaque extrémité de la façade ouest deux tours avaient été édifiées. On pouvait accéder au château par le levant, ce qui signifie par les jardins et le donjon, après avoir, toutefois, franchi les fossés dont la trace est encore visible derrière le chevet de l'église de Notre-Dame, c'est-à-dire par la voie qui, prolongeant à l'est la rue Notre-Dame, fut plus tard le grand chemin de

(1) Longtemps il a fait partie des papiers de la famille de M. X. de Montell avant d'être versé par lui aux Archives départementales de la Dordogne, où il fait partie du fonds d'Aydie E³.

Périgueux ; mais ce n'était pas là l'entrée d'honneur. Celle-ci se trouvait à l'intersection des rues du Four et de Notre-Dame, mais par suite de l'étroitesse de ces dernières, considérablement plus portée plus en avant vers le nord, à ce point qu'il y avait place, entre cette porte et le château, d'abord pour une cour, ensuite pour une terrasse longeant la façade ouest, sous laquelle ouvraient des pièces en sous-sol. Cette porte d'entrée, qui comprenait porte et poterne, s'ouvrait, entre deux tours, sous une voûte supportant une pièce à usage de corps de garde, de vastes dimensions, puisqu'il ne fallut pas moins de cinq mille tuiles pour procéder à la réfection de sa couverture en 1725¹.

Après la salle d'honneur, tendue d'onze pièces de tapisserie, l'inventaire de 1629 nomme la chambre de la comtesse entièrement tapissée « de tappisseryes rayées de rouge, blanc, verd et noir » ; une chambre « appelée la chambre des filles estant au dessus de la chambre de madicte dame » ; un « cabinet tenant à lad. chambre » ; une chambre « estant au bout de la salle, appelée la chambre de madame, entièrement tapissée de sarge noyre de Poitou toute neufve... » ; une garde-robe « jugniante à la chambre où mad. dame couche » ; une chambre basse « dud. chasteau en laquelle les serviteurs de la maison couchent » ; une autre chambre basse « appelée la chambre verte », tendue de « huict pièces de tapisserye tapissant enthièrement lad. chambre »... « l'antichambre d'icelle » ; la chambre « en laquelle Monsieur couche de présent, appelée la chambre rouge... y ayant dans lad. chambre huict piesses de tapisserye, les sept verte et fort antienne, l'autre faicte à bande de fillect et layne rouge, blanc, noir et verd »... « une chambre estant au-dessus de la chambre verte »... une autre chambre « appelée la chambre violecte... tapissée enthièrement de neuf piesses de

(1) Ces détails résultent d'une quittance de 11.388 livres donnée par Pierre Franc, le 20 décembre 1725, au sieur Brossard. On y énumère les réparations faites par le dit Franc au château, notamment « la reconverture, en ardoises de bardeaux, de la grande tour », de deux autres tours et généralement de tout le corps du logis du château (Arch. dép. de la Dordogne : Pierre Constantin, notaire).

tappisserye toute consonnante »... une « antichambre y jugniant »... une chambre « appelée la chambre noyre... tappissée de huit piesses de tappisserye »; ...« l'antichambre d'icelle »; ...« une chambre lambrissée au hault dud. chasteau; ...le galletas dud. chasteau estant sur la chambre violecte; ...une petite chambre lambrissée au hault dud. chasteau estant sur la chambre noyre »; une autre chambre « jugniant à la susdicte estant aussy lambrissée »; ...une autre chambre « estant sur le cabinet près le fourgt »; ...une autre chambre « jugniant à la susdicte estant sur le fourgt »; ...« un galletas estant au-dessus desd. chambres »; ...« un galletas au-dessus de la chambre des fillies ». Le reste de l'inventaire mentionne les communs, les écuries, etc... Tel était donc, autant que des procès-verbaux peuvent en donner une idée, le château de Ribérac. Un plan, certes, vaudrait mieux que toutes écritures; mais ce plan n'existe pas.

Quant au mobilier du château qui reçut Charles IX, l'inventaire de 1629 ne saurait en donner qu'une vague idée; du moins, c'est à souhaiter pour le roi de France. Un mobilier usagé, clairsemé, des tentures trop souvent élimées, des sièges au cuir crevé, des tables boiteuses donnent par trop l'impression d'une demeure abandonnée. Et de fait, elle l'était. La châtelaine d'alors, Marguerite de Foix, nièce de Marie, n'avait pas oublié que le château avait été occupé en 1584 par Turenne, qui s'était logé à Ribérac avec deux ou trois mille hommes et, sans doute, aussi, par Joyeuse quand il se préparait à la bataille de Coutras, et que, si le château n'avait pas souffert dans ses murs, il n'en était pas de même dans son mobilier. Aussi, Marguerite, incertaine du retour de semblables événements, avait-elle donné toute sa préférence au château de Montagnier, plus facile à défendre; et si son mari vint mourir dans celui de Ribérac, après sa blessure au siège de La Rochelle, il ne faut pas douter que c'est à cause de la gravité de celle-ci et de l'obligation, pour ceux qui le transportaient, de mesurer, au plus juste, à un moribond les lieues à parcourir. Marguerite paraît bien, en cette occasion, s'être précipitée avec un certain affolement au-devant de son mari et l'inventaire même le laisse compren-

dre quand il fait mention de certains objets apportés par elle du château de Montagnier. Mais, du temps où Catherine de Médicis abordait avec son fils au château de Ribérac, les troupes des guerres de religion, pas plus que celles de la Ligue, n'avaient ravagé le pays.

Le chevalier de Lagrange-Chancel, dans son voyage en Périgord de 1730, trouvant le château de Ribérac complètement relevé de la ruine où l'avait laissé tomber le comte Joseph-Henri, écrit : « Le château, assis sur une élévation, a titre de comté, est d'un goût antique, fort spacieux, avec de belles salles, galeries et appartements bien meublés ». Et c'est bien ainsi, *mutatis mutandis*, qu'il faut se représenter le château de Ribérac en 1565, c'est-à-dire capable d'offrir une hospitalité fort honorable à Charles IX et sa suite.

La mort de son fils fut un coup terrible pour Marie de Foix. L'accession de son beau-frère Clinet à la seigneurie de Ribérac la fit se retirer à Montagnier, où elle ne manqua pas de procéder à des embellissements que n'eut qu'à continuer, plus tard, sa nièce Marguerite. D'ailleurs, elle faisait de fréquents voyages d'affaires à Bordeaux, appelée surtout par des procès, et logeait en son château de Puypaulin, y faisant de longs séjours. Elle ne revint à Ribérac qu'après la mort de Clinet, décédé sans postérité, quand sa succession fut recueillie par Armand d'Aydie, encore presque un enfant. Et il n'est pas douteux que c'est elle qui gouverna le comté, pendant la minorité d'Armand, auquel elle donna sa plus complète affection, dont elle prépara le mariage avec sa nièce¹, qu'elle enrichit au moment de son contrat, qu'elle combla par son testament.

(1) Nous avons, à plusieurs reprises, parlé, ailleurs, de la fortune de Marie de Foix. Celle de Marguerite de Foix, sa nièce, ne dut pas être sensiblement moindre. Nous n'en voulons citer qu'un exemple indirect, s'agissant de deux de ses frères. Par la mort de son fils et de sa bru, Marguerite de Bertrand, marquise douairière de Trans, était devenue, antérieurement à 1591, comme étant leur aïeule, la tutrice de Marguerite de Foix et de ses frères. Quand il fut question de l'éducation de ces derniers, qui étaient Frédéric de Foix de Pellegrue, comte de Gurson, et Gaston, comte du Fleix, elle fit choix, pour les

Quand Armand atteignit l'âge de gouverner, Marie de Foix commençait à sentir déjà le poids de la vieillesse. Elle ne s'intéressa plus, dès lors, qu'à des œuvres de piété et, singulièrement, à faire édifier aux restes de son frère, l'évêque d'Aire ¹, le magnifique tombeau qui fut longtemps l'ornement des Augustins de Bordeaux ². Certes, l'évêque d'Aire avait, dans son testament, laissé des instructions quant à la façon dont il voulait que fut traitée sa sépulture; mais, à les lire, on va voir combien Marie de Foix dépassa les volontés relativement modestes de son frère. Ce dernier, en affectant à son tombeau une somme qui devait être « pour le plus hault de six mil livres t[ournoi]s », avait dit :

Je laisse ma sepulture avec celle de mes parents aux Augustins de bourdeaux si je decede en lieu duquel mon corps y puisse bonnemen estre conduyt; ausquels, en ce cas, je legue mil livres et les pryé prier

recevoir en pension, de la demeure de Melchisedec Fauré, avocat, habitant à Bordeaux, rue Bouquiére. Il s'engageait « à norrir, alymenter, chauffer et tenir blancs et netz lesd[its] s[teu]rs contes de gursson et du fleix bien et honnestement selon leur qualite, ensemble m[aitr]e pierre Riviere et m[aitr]e Jehan Grenier, leurs précepteurs, et ung vallet de chambre, faisant en tout cinq personnes, et mesmement de changer de huit en huit jours les linoeux blancs et tous les jours le linge de table auxd[its] sieurs et moyennant le prix de quatre vingt escus sols pour ung chacun desc[its] s[ieur]s contes de Gursson et du Fleix, leursd[its] precepteurs et valet de chambre, revenant toutes lesd[ites] sommes pour lau[n]c annee a la somme de quatre cens escus sol... » (Arch. dép. de la Gironde : J. de Lancolle, notaire, 29 mai 1593, E 8130, f^o 683 recto.

(1) Mort en 1594, âgé de 81 ans. Il l'avait faite son héritière par testament du 15 mai 1592, par lequel elle recevait, entre autres choses, le château de Puy-paulin dans Bordeaux, et était une des quatre personnes chargées de l'exécution de son testament, les trois autres étant demoiselle Renée de Jousserand, François Barbier, son vicaire, et Antoine de la Forestie, abbé de Miseray.

(2) « 1287. Estant Robert, chancelier d'Angleterre, archevesque de Bourdeaux, le couvent des Augustins est institue et basti, duquel les seigneurs de Caudale se disent patrons et fondateurs y ayant esleu leur sepulture ». (De Lurbe, *Chronique de Bordeaux*, 1703, p. 12).

Le couvent des Augustins de Bordeaux était situé place aujourd'hui appelée du Général-Sarailh, précédemment des Augustins. Son clocher était encore debout à la fin du siècle dernier. Il existe une très belle eau-forte, d'après Léo Drouyn, des ruines de ce couvent, dont la reproduction figure dans *L'Eglise metropolitaine de Saint-André*, t. I, p. 326, par Hierosme Lopes, réédition annotée et complétée par l'abbé Callen, Bordeaux, Féret, 1882.

pour moy dieu... J'ordonne à mes executeurs de testament pour le sepulchre de ma sœur dame Jacqueline et de moy sur notre cave des Augustins de Bordeaux, sy je ne lay faict, qu'ilz le facent bastir comme dict est cy devant, ou, si je lay commence, qu'ilz l'achevent aud[it] lieu s'il ny a empeschement, et, s'il y a empeschement, il y sera procede comme dieu aydant. Il sera donne advis auxd[its] executeurs comme s'ensuyt. C'est un sepulchre de ma[r]bre de Cominge de couleurs vives faicts a tels ouvrages qu'il sera advise par mes executeurs de testament, lequel aura quatre pieds de large et huit pieds de long et quatre pieds de hauteur moyenne, entouré d'une grille cadrangle qui soit par environ de six poulces loing du ma[r]bre et plus hault qu'iceluy demy pied, le tout alentour en pointes pour ny apuyer aulcune chose dessus, et seront les pertuys de la grille de quatre poulces en quarre et le barceau aura en quarre huit lignes qui font deux travers de poulce, et sera le bout devers le grand autel pourveu d'un ma[r]bre noir pour recepvoir l'escript qui est dict au second article cy-devant, et ne seront payes les mil livres que je donne ce-dessus au second article aux Augustins que le sepulchre ne soit paracheve et les corps dedans; lesquels corps, pour n'empescher le cœur de l'église que le moins qu'on pourra, seront mis le plus bas sur terre, et le plus hault sur des barres de fert plus grandes pour ne tenir que le moins de hauteur que faire se pourra, qui sera environ trois pieds et demi de creux de hauteur pour les deux et deux pieds de large ¹.

C'est à Pierre Biard que la comtesse de Ribérac s'adressa, l'éminent artiste, peut-être un peu trop oublié de nos jours, qui fut l'architecte et le sculpteur du roi Henri IV. Il fit le voyage de Bordeaux et voici le texte du marché qu'il passa avec elle en son château de Puypaulin, le 26 août 1597, texte dont on doit la découverte à M. Communay ².

« A esté présent Pierre Biard, architecte et esculteur du Roy, habitant de la ville de Paris, en la paroisse Saint-Paul et rue de la Serisaye, près de l'Archenac ³ des pouldres, lequel de son bon gré et volonté a promis et promet par ces présentes à haute et puissante dame Marie

(1) Arch. dép. de la Gironde : Fonds religieux (non classé) : *Testament de François de Foix* (72 feuillets parchemin reliés pleine basane noire).

(2) *Gazette des Beaux-Arts de Paris*, Paris, février 1886, pp. 135 sq.

(3) Arsenal.

de Foix de Candalle, dame vicomtesse de Ribeyrac, Montagnier, Montcuq, Castelnau-de-Médoc, Puy-paulin et autres places...

» C'est à sçavoir de faire, dans le couvent des Augustins de cette ville et dans le cœur d'icelle, ung monument pour feu haut et puissant seigneur François Monsieur de Foix et de Candalle, quand vivoit évesque d'Ayre...

» Lequel monument sera de marbre noir, de huit pieds de haulteur, de dix pieds de long et ung base garny de six consolles de cuyvre, de six festons et de quatre globes mathématiques¹, dans lequel base sera posé le corps dudict seigneur, lesquelles consolles, festons et globes seront de cuyvre jaulne reluisant en couleur d'or; et sous le dict base y faire un long soubzbassement de marbre de couleur, garny de huit tables de marbre noir pour escrire ce qu'il plaira à ladicte dame et que ledict Biard fera escrire et dorer; autour duquel soubzbassement y aura quatre figures qui représenteront les quatre vertus cardinales, à sçavoir : Prudence, Tempérance, Force et Justice; dans lequel soubzbassement sera posé le corps, avecque chasse de plomb de feu haulte et puissante dame Jacqueline de Foix, sœur dudict feu seigneur et de ladicte dame de Ribeyrac; lesquelles quatre figures seront de cuyvre jaulne en couleur d'or, et sur ledict base sera fait un ornement en marbre de couleur, dans lequel ornement sera mis et posé le pourtraict et figure dudict feu seigneur de marbre blanc et sur ledict ornement ung autre pourtraict priant à genoulx, vestu en accoutrement d'evesque avec sa chappe romaine et pontificalle, laquelle figure sera faicte priant en forme contemplative en la fasson de saint François transfiguré, aussi de marbre blanc avec l'ordre du Saint Esprit, devant laquelle figure sera auprès de ses genoulx posé la figure de la mitre épiscopalle avec ses houppes pendantes; toutes lesquelles figures seront de mesme grandeur qu'estoit ledict feu seigneur de Foix et de Candalle, luy vivant; et par le hault dudict ornement et par les deux boutz y aura deux armoiries de la maison de Foix et de Candalle, de chescun costé une, lesquelles armoiries seront de cuyvre jaulne. Tout lequel susdict monument cy-dessus spécifié ledict Pierre Biard sera tenu de faire et parfaire bien et deuement de tous poincts, suivant le pourtraict qu'il en a baillé à la dicte dame et sera tenu de fournir toutes choses et matières qu'il sera besoing et requis de faire et icelluy poser et le rendre parfait bien et deuement au dire des gens experts dans ung an et demy prochain, à peine de

(1) Allusion à son vif amour pour les sciences qui lui avait fait fonder au collège de Guienne de Bordeaux une chaire de mathématiques le 29 juillet 1594.

tous despens, dommaiges interets, moyennant la somme de cinq mille escus sol, à soixante sols pièce. sur laquelle somme ladicte dame fera remettre à Paris, le 15 octobre prochain venant, deux mille escus le restant payable à la fin de la besongne ¹; et de tant que ledict Biard a dict ne pouvoir pourter ne conduire en ceste ville ledict monument que par eau, ont arresté que ladicte dame portera le risque de mer, mais que toutefois ledict Biard pourtera tous frais qu'il conviendra faire pour le port et conduite de lad. œuvre.

» Et ont été faictes dictes promesses au château de Puypaulin, en présence de M^e Florimond de Raemon, conseiller au parlement de Bordeaux, et de M^e Claude de Candale, escuyer, seigneur de Beauséjour ».

Il faut dire que le mausolée des Augustins de Bordeaux, sinon son auteur, était connu par la description de Jodocus Sincerus, pseudonyme du hollandais Zinzerling ², depuis l'année 1616. Le sommet du monument était occupé par la statue du prélat agenouillé, les mains jointes, vêtu de ses habits pontificaux et, aux quatre angles, se trouvaient les quatre grandes figures qui représentaient la Prudence, la Justice, la Force et la Tempérance. Le monument fut détruit à la Révolution. Les statues furent envoyées à Rochefort pour être fondues et transformées en canons.

C'est le même sculpteur qui, quelques jours plus tard, le 3 septembre 1597, dans le même château de Puypaulin, et pour mille écus au soleil de moins, s'engageait envers le duc d'Epemon à élever dans l'église Saint-Blaise de Cadillac le mausolée destiné à « Marguerite Loyse de Foix de Candalle, quand vivoit épouse dudict seigneur ³ », auprès de laquelle le duc voulait reposer plus tard.

(1) On peut se rendre compte de ce que représenterait pareille somme aujourd'hui, en considérant le « prix des chairs » pratiqué à Libourne en 1600. Le mouton se vendait six sous la livre (de quarante onces), le veau de lait autant, le bœuf gras quatre sols quatre deniers, la vache trois sols cinq deniers, le porc quatre sols quatre deniers (J.-B.-A. Souffrain : *Essais... sur la ville de Libourne*, Bordeaux, Brossier, 1806, t. 1, p. 273.

(2) *Itinerarium Galliae*, Lugduni, 1616, Appendix, p. 105.

(3) Le frère aîné de Marie de Foix de Candale, Frédéric, comte de Candale, avait eu de son mariage avec Françoise de La Rochefoucauld, 1^o Jean, mort jeune; 2^o Henri, qui lui succéda, et 3^o Diane, épouse de Louis de Foix de Pellegrue, son cousin, petit-fils de Jean, deuxième enfant de Jean IV de Foix

Quand on songe à la somptuosité du tombeau du duc d'Épernon « dont la destruction à jamais regrettable nous a privés », au dire de Ch. Braquehay, « de l'un des plus importants monuments funéraires qu'éleva dans les provinces le génie des artistes français »¹, on peut imaginer ce que devait être, pour mille écus de plus, celui que le même artiste éleva à l'évêque d'Aire, dans l'église des Augustins sur l'ordre de Marie de Foix.

Et voici qu'on se demande si la comtesse de Ribérac, si magnifique envers son frère et sa sœur, l'avait moins été envers son fils unique, enseveli dans l'église de Ribérac, où reposait aussi son mari et auprès desquels elle exprimait par testament la volonté d'être inhumée. Rien ne nous porte à penser qu'il en ait été ainsi. Tout fait présumer, au contraire, que la sépulture des comtes de Ribérac, dans l'église de Notre-Dame, sans avoir eu un Biard pour auteur, lorsqu'après les dévastations protestantes Marie de Foix ne dut pas manquer d'en relever les ruines, ne fut pas qu'une simple dalle; mais nous ne savons rien de l'œuvre disparue ni du temps exact de sa disparition. On sait bien que la sépulture des seigneurs de Ribérac fut violée sous la Révolution par les patriotes de l'endroit pour faire des balles avec le plomb des cercueils, mais il n'est pas parlé du monument qui devait la surmonter, quoiqu'il ne soit guère douteux qu'il dut être détruit à cette occasion. Et ce qui donne quelque créance à cette supposition quand j'attribue à Marie de Foix d'avoir relevé avec quelque somptuosité le tombeau des

et de Marguerite de la Pole, d'où naquit Marguerite, épouse du comte Armand d'Aydie, mentionnés l'un et l'autre dans l'inventaire, cité plus haut, du château de Ribérac en 1629. Henri de Foix, tué au siège de Sommières, le 15 mars 1573, n'eut que deux filles de son union avec Marie de Montmorency, fille du maréchal Anne de Montmorency. La cadette, Françoise, fut abbesse de Sainte-Glossinde à Metz. L'aînée, Marguerite, épousa en 1587 Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d'Épernon. C'est par sa femme, morte le 18 août 1597, que le duc d'Épernon devint possesseur du château de Cadillac, qu'il devait si magnifiquement transformer.

On voit par quelle alliance la comtesse de Ribérac entretenait des rapports si étroits avec le duc d'Épernon. Il avait épousé sa petite nièce.

(1) *Les artistes du duc d'Épernon*. Bordeaux, Férét, 1888.

d'Aydie, ce n'est pas tant le fait que le comte Antoine, qui fut cet homme si riche mort en 1753 au château de la Ville-aux-Clercs, ait demandé le transport de son corps en l'église de Ribérac, que cet autre marché, passé le 3 août 1598 par Marie de Foix de Candale avec Girard Pageot, pour garnir de vitres et de vitraux la « chapelle que ladicte dame a faict naguère édifier » et aussi « l'esglise et chasteau de Ribeyrac ». Il n'est pas croyable qu'elle se fût adressée à un peintre de la valeur de Girard Pageot, qui était un des artistes travaillant habituellement pour le duc d'Epéron en son château de Cadillac, s'il ne s'était agi là que d'un modeste labeur pouvant être réalisé par n'importe quel artisan du cru. Il est bien plus logique de penser que Girard Pageot n'intervint que pour mettre la dernière main à un ouvrage particulièrement cher à Marie de Foix, pour lequel elle ne croyait pas abuser en faisant appel à un maître verrier des plus renommés de Bordeaux.

Marie de Foix de Candale avait maintenant atteint les buts qu'elle s'était proposés. Elle pouvait mourir sans le regret de laisser derrière elle une œuvre inachevée. Sa mort dut avoir lieu vers 1600.

Emile DUSOLIER.

LE FRÈRE DE RAVAILLAC

Une instruction judiciaire fut ouverte à Périgueux en 1612 contre un nommé Geoffroy de Montalque, à la requête de M^e de Jehan, procureur du roi au présidial (Arch. Dordogne, B 132). Cette instruction ne manque pas d'intérêt en soi; elle en acquiert un tout particulier du fait que le prévenu était le frère aîné de François Ravailiac, l'assassin de Henri IV.

La famille Ravailiac, honorablement connue, avait occupé à Angoulême des offices de judicature par lesquels tant de familles bourgeoises avaient jadis accédé aux charges les plus importantes, d'où elles s'élevèrent souvent jusqu'à la noblesse ¹.

Jean Ravailiac, le père du régicide, fils de François Ravailiac, procureur au siège d'Angoulême, et de Marguerite Lecomte, fille elle-même d'un autre procureur au même siège, est qualifié tantôt de marchand, tantôt de greffier de la mairie d'Angoulême ou de « maréchal des logis d'icelle ». C'était un dévoyé, qui ne sut pas acquérir de situation stable et qui dérogea aux principes d'honnêteté et de travail en honneur dans sa famille.

De son mariage, contracté vers 1575 avec demoiselle Françoise Dubreuil — cette dernière sans grande instruction, ne sachant signer, bien qu'elle fût la sœur de Nicolas et de Julien Dubreuil, prêtres et chanoines de la cathédrale d'Angoulême —, il eut deux fils : Geoffroy, l'aîné, est le personnage incarcéré à Périgueux en 1612 sous le nom de Montalque; François, le cadet, n'est autre que le régicide.

Leur père, homme de fort mauvaise vie, dissipa son avoir dans la débauche et attaqua fortement le patrimoine de sa femme, qu'il bafouait ouvertement en compagnie de femmes de mauvaise vie.

(1) *Les Ravailiac d'Angoulême*, notes et documents inédits par M. P. de Fleury, dans *Bulletin de la Société historique de la Charente*, série V, 1882.

En 1606, après trente ans de mariage, une séparation de biens intervint entre les deux époux, qui vécurent dès lors séparés. On doit rechercher dans les lares de cette ascendance paternelle un des principaux mobiles qui poussèrent Geoffroy et François aux pires excès et à l'assassinat.

L'arrêt du 27 mai 1610 condamnant à mort François Ravailac, prononçait le bannissement de ses père et mère et faisait défense à ses frères, sœurs, oncles et autres de porter à l'avenir le nom de Ravailac. Pour se conformer à cet arrêt, Françoise Dubreuil quitta Angoulême; mais, au préalable, elle fit établir, le 21 juin 1610, par le notaire royal, M^e Chaigneau, une procuration générale et spéciale en faveur de son fils, Geoffroy de Montalque. Ce dernier avail, de son côté, pour obéir aux prescriptions du même arrêt, échange son nom de Ravailac contre celui de Montalque, suivant enregistrement reçu au présidial d'Angoulême.

Ce changement de nom ne put faire oublier la présence à Angoulême du frère de l'assassin du roi, occupé qu'il était comme scribe dans une étude de procureur. La vie lui fut rendue à ce point impossible qu'il se retira à Marthon, sur les confins du Périgord. Mais sa véritable personnalité fut vite dévoilée dans cette dernière localité.

Par sa conduite et ses mœurs, il fit d'ailleurs tout le nécessaire pour se faire connaître et apprécier. Il y acquit bien vite une renommée d'homme dangereux et de mauvaise vie, s'associant aux malfaiteurs du pays pour s'attaquer aux gens paisibles, qu'il bâtonnait et menaçait de mort avec son pistolet.

Non loin de Marthon, au village de Souffragnac, paroisse de Varaignes en Périgord, vivait un pauvre laboureur à bras nommé Fontaneau. Le malheureux Fontaneau avait eu le tort d'épouser, à quarante-cinq ans environ, une jeune drôlesse de dix-sept ans, fort volage, Catherine Mandat, dont il eut un enfant. Montalque ne tarda pas à s'immiscer dans l'intimité de ce ménage et à devenir l'amant de Catherine Mandat, au vu et au su du pauvre Fontaneau, qui avait alors dépassé la cinquantaine. Montalque subvenait aux besoins du ménage, apportant, lorsqu'il allait aux champs, c'est-à-

dire en maraude, quelque coq d'Inde, quelque chapon, des oies, de la poulaille volés dans les fermes en compagnie d'autres malfaiteurs de son accabit.

L'association Catherine Mandat-Montalque devint bientôt si intime que nos deux complices résolurent d'un commun accord de se débarrasser du pauvre Fontaneau. Il n'était cependant pas bien gênant ! Montalque s'ouvrit un jour de ce projet à Léonard Mandat, le propre frère de Catherine, auquel il déclara purement et simplement « qu'il seroyt bien fait que quelcung thue le dict Fontaneau parce que le dict Fontaneau estoyt trop vieux pour sa scœur ».

Or, il advint un jour, dans le courant de septembre 1612, que Fontaneau fut dans l'obligation de se rendre à Périgueux pour ses affaires. En cachette, Montalque l'y suivit et le rejoignit dans une auberge de cette ville. L'instruction judiciaire est muette sur leurs colloques mais insiste sur le fait que nos deux compères quittèrent Périgueux en même temps.

Et voilà que, le lendemain, « quelque pasteur avoit trouvé ung corps mort, non loin de Château-l'Evêque, dans les boys qui bordent la vieille voie romaine de Périgueux à Saintes », seul chemin existant pour lors dans ces parages. C'était le pauvre Fontaneau. Le receveur du château l'Evêque informa de ce fait le juge d'Agonac, qui saisit à son tour la justice criminelle de Périgueux.

Les soupçons se portèrent aussitôt sur Montalque, qui fut arrêté et incarcéré ès prisons royales de Périgueux. Un mandat requérant provision de prise de corps contre Catherine Mandat resta sans effet. Cette dernière est indiquée comme « rendue fuytife et absente de sa maison dès que le crime sur la personne de son mari fut connu à Varaignes ».

Le 2 octobre 1612, maître de Jehan, procureur du roy, entendit divers témoins de moralité sur les faits de la cause : Léonard Mandat, frère de Catherine, Jean Defforges, Pierre et Géraud Maslavergne, laboureurs, Collas Filhol, meunier, et maître Pierre Deforges, praticien. Tous s'accordent à dire que Fontaneau était un homme fort paisible ; que Montalque, par contre, était réputé pour un personnage de mauvaise vie et dangereux ; qu'il entretenait la femme dudit Fontaneau,

elle aussi de fort mauvaise réputation. Jean Defforge ajoute même : « Il peult avoyr deux ans et aura deux ans environ à la sainte Catherine, le dict Montalque, assisté d'aultres deux, voullust thuer le dict qui deppoze d'ung coup de pistolet, lequel il luy présenta après luy avoir bailhé un coup de baston à deux boutz ».

Par ailleurs, le procureur du roy, maître de Jehan, envoya à Angoulême Martial Milhiat, sergent royal, réclamer à l'avocat royal du siège le casier judiciaire de Montalque. Ce document est très édifiant. Je me bornerai à signaler les charges qui pèsent sur l'inculpé et dont maître Martial Dalesme, conseiller du roy, juge-magistrat criminel en la sénéchaussée de Périgord, lui donna lecture au cours des interrogatoires qu'il lui fit subir les 3 et 12 octobre 1612.

1^o En juin 1605, graves excès commis par le dict Montalque en la personne de son père.

2^o En juin 1606, vols de brebis au préjudice de son père en compagnie de Jeannie Martelat.

3^o Vers la même époque, poursuites pour crimes de vol, violences, bris et rupture de maisons et de coffres au préjudice de son père, qu'il a renversé, auquel il a arraché barbe et cheveux. Après l'avoir ainsi battu, assisté de quatre compagnons, il emporte une bouteille pleine de vin et un gros sac de noix.

4^o Poursuites pour tentative d'assassinat d'un nommé Boyron, habitant Angoulême, en compagnie de quatre ou cinq autres malandrins. Pour ce fait, il est condamné au siège de Poitiers. Le madré Montalque, qui s'y connaît en fait de procédure, fait appel du jugement au châtelet de Paris, qui renvoie l'affaire au tribunal de Civray. Ce dernier tribunal confirme purement et simplement l'arrêt de Poitiers.

5^o « Depuis moins d'ung an, il est soupçonné d'avoir desrobé ung enclume et ung paire de grands soufflets de mareschal à Jehan Boyceau, habitant es faux-bourgs de la ville de Marthon. »

6^o « Il est accusé d'avoir falcifié un arrest d'appel de Paris en faveur d'un nommé Itier, dict Laboisne. »

7^o « Accusé d'avoir vollé la boutique d'André Rousseau, dict Pelluchon ¹, marchand d'Angoulesme. »

8^o « Accusé d'avoir estranglé ung nomé Micheau Souillet, poysonnier de la même ville. »

9^o Il a enfin à répondre de l'assassinat de Fontaneau.

En 1612, Montalque est dit être âgé de trente-cinq à trente-six ans. Les faits qui lui sont reprochés ne sont pas antérieurs à 1606 ? Quels méfaits n'a-t-il pas commis antérieurement ? Peut-être sont-ils couverts par la prescription : c'est pourquoi l'instruction n'en fait pas état. C'est dans tous les cas un malin, un homme fort retors, très au courant de la procédure en matière de droit criminel. Il est prudent dans ses réponses, toujours pertinentes et adroites. Il cherche souvent à égarer la justice sur des tiers. C'est ainsi qu'il accuse deux marchands nontronnais, Guillaume de Peyllvoyzin et Nadaud Greil, d'être ennemis personnels du pauvre Fontaneau. Il exige parfois que le greffier biffe certains propos tenus par lui et qui pourraient le compromettre. Quant aux sévices exercés contre son père, il s'en défend. « Sans doute son père a esté mauvais mesnager », a maltraité et ballu sa mère; c'est pour la venger qu'il s'est introduit dans la maison paternelle pour en chasser quelques femmes de mauvaise vie. Mais, sur serment, il affirme qu'« il ne lui a prins aulcune choze ny attenté sur sa personne, et en seroyt bien marry ». Il ne paraît pas avoir une grande reprobation pour l'acte commis en 1610 par son frère contre le roi Henri IV dans la rue de la rue de la Ferronnerie. Il reste muet sur les circonstances de l'acte criminel et se contente de dire : « Mon malheureux frère ! », ayant plutôt l'air de le plaindre.

Le dossier B 12 ne fournit pas de plus amples détails sur cette affaire. On ne sait comment elle se termina.

H. CORNELLE.

(1) Famille très connue à Angoulême. En 1604, Jehan Pelluchon, marchand, avait été maire d'Angoulême.

LES EX-LIBRIS ET FERS DE RELIURE PÉRIGOURDINS
ANTÉRIEURS A LA PÉRIODE MODERNE

ADDITIONS ET NOTES

Dans la préface de mon étude sur *Les Ex-Libris et Fers de reliure périgourdins antérieurs à la période moderne*¹ que j'écrivais en 1934, je disais :

« Malgré tous les soins que j'ai apportés à la composition de ce travail, il a pu s'y glisser des erreurs et je n'ai pas l'outrecuidance de me flatter qu'il soit complet; il existe certainement des fers de reliure et des ex-libris qui m'ont échappé. Aussi serai-je reconnaissant à ceux qui voudront bien me signaler erreurs ou omissions ».

Qu'on ne croit pas que ce fussent là des formules de style. Comme il fallait s'y attendre, j'ai découvert depuis lors quelques pièces périgourdines nouvelles; des recherches sur d'autres sujets m'ont révélé fortuitement quelques erreurs de détails; enfin, d'aimables collègues, que je suis heureux de remercier, m'ont adressé des observations, dont je me suis empressé de profiter.

Le moment me paraît venu de rassembler et de mettre au jour les notes que j'ai recueillies depuis sept années. A la description de fers et d'ex-libris, dont je n'avais pas eu connaissance, j'ai ajouté quelques rectifications et un résumé de recherches sur les seigneuries de la maison d'Aubusson et les armoiries des Jumilhac.

Sans fausse modestie, j'exprime de nouveau ma conviction que le sujet n'est pas épuisé; le hasard me fera sans doute trouver des marques périgourdines que j'ignore encore et

(1) *Arch. de la Soc. franç. des Col. d'Ex-Libris*, XLI, 1934; XLII, 1935; XLIII, 1936 et *Soc. hist. et arch. du Périgord*.

peut-être aussi, hélas ! des erreurs qui ont passé jusqu'ici inaperçues, ce qui pourra fournir, dans quelques années, la matière d'une seconde série d'*Additions et Notes*, si du moins Dieu me prête vie.

Nota. — Pour éviter de trop fréquents renvois, j'ai mentionné en tête des articles la page de ceux du travail primitif qu'ils complètent ou rectifient.

DE CARBONNIÈRES

(Page 50)

En décrivant l'ex-libris du vicomte Jean-Charles de Carbonnières, j'ai signalé que son graveur, Danchin, avait par erreur figuré les charbons de gueules, alors qu'ils devaient être de sable : *D'argent à 3 bandes d'azur, accompagnées de 8 charbons de sable ardents de gueules posés dans le sens des bandes 1, 3, 3, 1*. Notre collègue M. le baron Hubert de Carbonnières a fait rectifier sur le cuivre de cet ex-libris, qu'il possède, l'émail des charbons, et il a fait exécuter un tirage de ce second état, dont il a eu l'amabilité de m'offrir un exemplaire.

Il a en outre bien voulu me signaler que le vicomte de Carbonnières et son frère, l'abbé Gilbert-Alexandre, vicaire général de l'évêque de Blois, étaient morts sur l'échafaud révolutionnaire le 21 messidor an II (9 juillet 1794).

Enfin, j'ai reproduit l'ex-libris du comte Eugène de Carbonnières et j'ai mentionné que son fils Louis-Ernest, officier aux chasseurs de la Garde, avait également possédé un ex-libris, dont les dispositions rappelaient celles de la marque paternelle, mais plus petit et gravé par Agry en 1884. M. le baron H. de Carbonnières m'a fait observer que Louis-Ernest, né en 1799, était mort le 14 mai 1863; il a en outre eu l'obligeance de m'offrir un exemplaire de cet ex-libris, qui mesure 28×26 et qui a appartenu au marquis Adolphe de Carbonnières¹.

(1) Ce petit ex-libris n'est pas signé, mais il a bien la facture des pièces sortant de l'atelier d'Agry (voir *Arch. de la Soc. franç. des Col. d'Ex-libris*, XIX, 1912, p. 106).

DU CHEYRON DU PAVILLON

(Page 74)

Notre collègue, M. le comte Hugues du Pavillon, a eu la charmante attention de faire frapper pour moi un fer de reliure du XVIII^e siècle, qui lui appartient, et dont voici la description :

L'écu piriforme, posé sur un cartouche rocaille, porte d'Azur à trois rocs d'échiquier [d'or] (l'émail du champ est figuré); il est timbré d'une couronne de marquis et il a pour supports deux lions, celui de dextre debout et regardant et celui de sénestre assis de profil; le tout repose sur une terrasse que soutient une console, à laquelle est appendue une croix de Saint-Louis; l'ensemble est entouré d'un filet d'encadrement ovale, qui mesure 51 × 43 (fig. 1).



Fig. 1

M. le comte du Pavillon m'a écrit qu'il ne connaissait aucun livre qui portât cette marque, mais qu'elle lui paraissait bien avoir appartenu au chevalier du Pavillon¹ et cela

(1) Plusieurs autres familles françaises ont porté d'azur à 3 rocs d'échiquier d'or ou d'argent; parmi elles on relève cinq à six officiers décorés de la croix de Saint-Louis, à qui le fer aurait pu être attribué, compte tenu de son style.

pour deux raisons : il a d'abord hérité ce fer avec le cuivre de l'ex-libris et plusieurs autres souvenirs du chevalier; en second lieu, celui-ci fut le seul officier de la famille du Cheyron qui ait reçu la croix de Saint-Louis au XVIII^e siècle.

J'ai décrit cet ex-libris du chevalier du Pavillon, qui réunit aux armes de sa famille paternelle celles de sa mère et de sa grand'mère : *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur à un lion couronné d'or, à la bordure de gueules chargée de 10 besants d'or* (de Féletz); *aux 2 et 3 de sable à une main appaumée d'argent accompagnée en chef de 2 étoiles de même* (Véra de la Gaubertie); *sur le tout d'azur à trois rocs d'échiquier d'or* (du Cheyron). Il est intéressant de comparer cet écu à celui que le frère cadet du chevalier, l'abbé du Pavillon¹, avait fait graver sur un cachet, dont il scellait ses lettres : *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur à 3 rocs d'échiquier d'or* (du Cheyron); *au 2 [d'azur] au lion couronné [d'or], à la bordure [de gueules] chargée de 8 besants [d'or]* (de Féletz); *au 3 de sinople à la main appaumée d'argent accompagnée en chef de 3 étoiles du même* (Véra de la Gaubertie)².

DE LA CROPTE

(Page 108)

Sur le témoignage de M. Dujarric-Descombes³, qui s'honorait d'être l'ami du marquis Audoin de Chantérac, j'ai indiqué dans une note qu'avec celui-ci s'était éteinte en 1904

(1) Joseph du Cheyron, dit l'abbé du Pavillon, naquit le 4 mars 1740 probablement à la Dulgare, car il fut baptisé trois jours après à Sarliac; chanoine de Saint-Front, il fut grand vicaire de P.-L. de Larochevoucan d'Bayers, évêque de Saintes; pendant la Révolution, il fut interné sur les pontons de l'île d'Aix, puis il émigra en Espagne; il rentra dans sa famille en 1801, puis fut nommé grand vicaire de M^{sr} de Lostange, évêque de Périgueux, et mourut dans cette ville le 7 novembre 1823.

(2) Les Véra de la Gaubertie portaient la main appaumée d'argent sur sable ou sur sinople et M. le comte de Saint-Saud indique qu'ils ajoutaient parfois une troisième étoile.

(3) Dujarric-Descombes, *Les anciens Ex-libris du Périgord*, Le vicomte de Bourzac, *Arch. de la Soc. franç. des Collect. d'Ex-libris*, XIV, 1907, p. 42; Le marquis de Chantérac, *Id.*, XVII, 1910, p. 136.

la branche de Chantérac de la maison de La Cropte. Or, un marquis de Chantérac m'a signalé qu'Audoin de Chantérac, son grand-père, avait laissé deux fils, qui eux-mêmes avaient une nombreuse descendance.

PAJOT DE LAFOREST

(Page 127)

Ce médecin parisien, qui avait vu le jour à Saint-Léon-sur-l'Isle¹, posséda un second ex-libris, qui n'est qu'une variante plus petite de celui que j'ai décrit; entouré d'un double filet, il mesure 89 × 50^{mm}.

Les armes sont les mêmes : *D'azur au chevron d'or surmonté d'une fleur de lis du même et accompagné en chef de deux lions rampants d'argent affrontés et couronnés à l'antique et en pointe d'un cygne d'argent nageant sur une rivière du même.* L'écu est plus ovale; les cygnes qui le soutiennent et les roseaux qui l'entourent sont moins déployés.

Alors que dans le premier et plus grand ex-libris, la vignette occupe la moitié supérieure de la pièce, elle en occupe les trois-cinquièmes dans le second et plus petit; en outre, dans ce dernier, la gravure est moins soignée et l'on remarque que la fleur de lis est un peu à droite de la ligne médiane passant par le sommet du chevron.

Enfin, la légende, composée également de signes sténographiques, occupe les deux-cinquièmes inférieurs; elle est semblable à celle du premier ex-libris, mais n'occupe que cinq lignes au lieu de six.

PÉRIGUEUX — PÉNITENTS NOIRS

La Confrérie de la Croix ou des Pénitents Noirs de Périgueux fut fondée en 1585 et établie dans l'église Saint-Silain. Elle disparut pendant la Révolution; mais, à l'instigation de M. Peyrot, curé de Saint-Front et vicaire-général pour le

(1) Saint-Léon-sur-l'Isle, appelé jadis Saint-Léon-de-Grignols, est aujourd'hui une commune du canton de Saint-Astier.

département de la Dordogne, elle se reconstitua le 3 mai 1814 et s'installa dans une des sacristies de la cathédrale, qui était contiguë à la chapelle de Sainte-Anne. Elle subsistait encore en 1836, car elle adressait à cette date ses félicitations à M^{sr} Gousset, qui venait d'être nommé évêque de Périgueux ¹.



Fig. 2

Dès leur rétablissement, les Pénitents Noirs firent imprimer un *Recueil des Offices de la Confrérie de la Croix*², dont l'exemplaire de la Bibliothèque municipale de Périgueux

(1) Ces renseignements m'ont été donnés par M. le chanoine J. Roux, que je remercie sincèrement.

(2) *Recueil des Offices de la Confrérie de la Croix*, Périgueux, de l'Imprimerie de B.-M. Faure, s.d. [1814], in-42, 95 p. L'exemplaire de la Bibliothèque municipale de Périgueux, qui porte l'ex-dono Lapeyre, a une reliure avec dos en parchemin contemporaine de son impression; la feuille de garde, sur laquelle a été frotté le pochoir, a été ajoutée par le relieur. Cette plaquette est une réédition, augmentée d'un avant-propos et d'un extrait des anciens statuts, du *Recueil des Offices de Messieurs les Pénitents de la Sainte Croix, etc.*, Bergerac, Puyesge et Bargeas, 1775, dont j'ai présenté jadis un exemplaire à notre Société.

porté au recto du premier feuillet de garde leur ex-libris au pochoir :

Entre deux cercles concentriques formés de petits fleurons alternant avec des demi-perles, se trouve la légende suivante : CONFRÉRIE DE LA CROIX en haut et PÉRIGUEUX en bas, ces deux parties séparées à droite et à gauche par trois fleurettes; à l'intérieur de la petite circonférence est une croix latine, dont les extrémités supérieure et latérales sont pommetées, tandis que le pied repose sur un socle formé de trois degrés; la lance et l'éponge sont posées en sautoir sur le pied et les bras de cette croix. Cet ex-libris, qui date du début de la Restauration, a un diamètre de 71^{mm} (fig. 2).

DE ROYÈRE

(Page 139)

J'ai décrit l'étiquette qu'avait fait imprimer l'abbé Jean-Marc de Royère, alors qu'il était vicaire-général de son cousin Jean de Bonneguise, évêque d'Arras. Quand il eut été lui-même élevé à l'épiscopat, à Tréguier d'abord, puis à Castres, il fit graver un petit ex-libris anonyme aux armes



Fig. 3

de sa famille : *De gueules à 3 fasces de vair*. L'écu ovale est posé sur un cartouche de style Louis XVI, que timbre une couronne de marquis accostée d'une mitre et d'une crosse; au-dessus de l'ensemble chapeau à 10 houppes; pas de filet d'encadrement, 43×34 (fig. 3).

DE SALIGNAC DE FÉNELON

Il me paraît inutile d'esquisser les grandes lignes de l'histoire de la maison de Salignac-Fénelon qui, d'après La Chenaye-Desbois, serait connue depuis le x^e siècle.

Je me bornerai à rappeler que Pons de Salignac, marquis de Fénelon, eut de sa première femme, Isabeau d'Esparbès de Lussan, onze enfants, dont l'aîné François Pons lui succéda, et de sa seconde femme, Louise de Lacropte de Saint-Abre, trois garçons, dont François, le futur archevêque duc de Cambrai.

François-Pons épousa en 1646 Anne du Lac de La Parède et leur fils aîné, François, eut de son union avec Elisabeth Beaupoil de Sainte-Aulaire plusieurs enfants, dont le second assura la descendance. Celui-ci, Gabriel-Jacques de Salignac, marquis de Fénelon, était donc le petit-neveu de l'archevêque de Cambrai¹. Il naquit vers 1688 et embrassa naturellement la carrière des armes. Envoyé en Hollande en 1724 comme ambassadeur ordinaire, il fut nommé gouverneur du Quesnoy en 1735, lieutenant-général des armées en 1738 et conseiller d'Etat d'épée la même année. Il reçut les colliers des ordres du roi le 2 février 1740 et mourut le 11 octobre 1746 d'une blessure dont il avait été atteint le jour même à la bataille de Rocoux. Il avait épousé en 1721 Louise-Françoise Le Pelletier.

Il fit graver un ex-libris aux armes de sa famille : *D'or à 3 bandes de sinople*; l'écu ovale est entouré des colliers des ordres du roi; il est sommé par un casque à lambrequins taré à dextre, dont le cimier est une tête d'aigle, et il est soutenu par une banderole qui porte la devise des Salignac : A TE PRINCIPIUM TIBI DESINET. La vignette, qui n'est pas

(1) Il faut remarquer que Fénelon et tous les auteurs qui assurent à jamais la gloire littéraire des xvii^e et xviii^e siècles, n'ont possédé ni ex-libris, ni fer de reliure; ils utilisaient les livres, mais n'étaient pas bibliophiles; la modicité de leurs ressources ne leur permettait peut-être pas ce luxe coûteux.

entourée d'un filet, mesure 118×81; l'épreuve que je possède est tirée sur papier bleu (fig. 4).



Fig. 4

L'attribution de cet ex-libris anonyme n'est pas discutable, car Gabriel-Jacques est le seul des Salignac-Fénelon qui ait reçu le cordon bleu au XVIII^e siècle.

DE SÉGUR

(Page 144)

J'ai mentionné quatre fers de reliure qu'utilisa Philippe-Henri, marquis de Ségur de Ponchat, maréchal de France et chevalier du Saint-Esprit; il existe une variante du second, le fer *b*, dans laquelle les bâtons de maréchal, qui dépassent les colliers en haut et en bas, sont plus petits et moins saillants; aussi ce fer n'a-t-il dans sa plus grande largeur que 37^{mm}, alors que l'autre mesure 43^{mm}; à part cette différence, l'écu, la couronne de duc et les colliers sont identiques.

DE TALLEYRAND DE PÉRIGORD

(Page 151)

Voici une marque de plus aux armes des Talleyrand-Périgord. C'est un ex-libris relié, variété rare en France; au lieu d'être collée au verso du premier plat de la couverture ou sur une page de garde, la vignette a été tirée sur une feuille de papier qui a le format du livre et qui a été reliée en tête de celui-ci, comme un frontispice.

Les armoiries, gravées sur bois, mesurent 64×56. L'écu français porte les armes des Talleyrand, *De gueules à 3 lions d'or couronnés* [armés et lampassés d'azur]; il est timbré

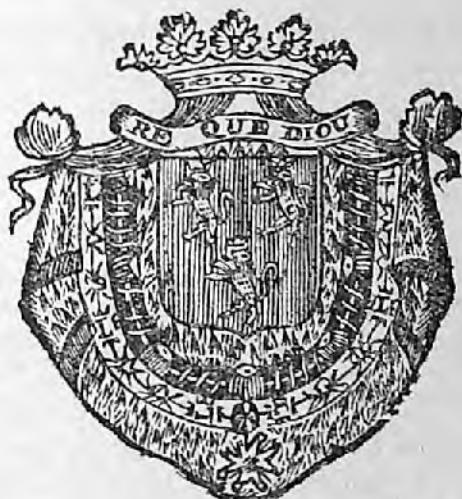


Fig. 5

d'une couronne antique, entouré des colliers des ordres du roi et surmonté d'un listel avec la devise bien connue : RE QUE DIU; enfin, le tout est posé sur le manteau de pair, que somme la couronne ducale. Cette vignette occupe le centre d'un encadrement rectangulaire, formé également d'éléments gravés sur bois, triples filets avec motifs d'angle et rinceaux les interrompant dans leur milieu; ce cadre mesure 150×90 et la feuille de papier 172×112, c'est-à-dire le format d'un grand in-12° ou d'un petit in-8° (fig. 5).

Quel a été le possesseur de cet ex-libris qui, par sa facture et son style, doit être daté du règne de Louis XVI ? Comme le fer, que j'ai reproduit à la page 152 (fig. 128), on ne peut l'attribuer qu'à l'un des deux Talleyrand qui, à cette époque, furent chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit :

Ou Gabriel-Marie, devenu chef de la branche aînée et comte de Périgord par son mariage avec sa cousine Marie-Françoise-Marguerite, fille unique et héritière de Jean-Charles, qui reçut le cordon bleu à la promotion de 1767 ;

Ou son frère cadet, Charles-Daniel, dit le comte de Talleyrand¹, qui le reçut à son tour en 1776.

DE PARDAILLAN DE GONDRIN

(Page 138)

J'ai indiqué que la vicomté de Lanquais avait été vendue à la famille de Gourgues en 1751 par Louis, III^e duc d'Antin, arrière-petit-fils d'Antoine-Louis de Pardaillan de Gondrin, 1^{er} duc d'Antin.

C'est en réalité ce dernier qui vendit la seigneurie à dame Marie de Mons, veuve de Jean-Michel de Gourgues, second président à mortier au Parlement de Bordeaux, par contrat passé devant Bouan, notaire à Bordeaux, le 26 novembre 1732. Peu après, elle fut saisie par Jean-François-Joseph de Gourgues, marquis d'Aulnay et de Vayres, maître des requêtes de l'Hôtel, à qui Marie de Mons devait de l'argent. L'acte de saisie² nous apprend que la vicomté comprenait alors quatre paroisses, Lanquais³, Lanquaysset⁴, Monmadalès⁵ et Saint-Aubin⁶, plus des fiefs, tènements et rentes en dépendant dans le comté de Beaumont⁷.

(1) Charles-Daniel fut père de Charles-Maurice, le futur prince de Bénévent.

(2) Arch. départ. de la Dordogne, série B, n° 1273.

(3) Lanquais, commune du canton de Lalinde.

(4) Lanquaysset, aujourd'hui Varennes, commune du canton de Lalinde.

(5) Monmadalès, commune du canton d'Issigeac.

(6) Saint-Aubin-de-Lanquais, commune du canton d'Issigeac.

(7) Beaumont-du-Périgord, chef-lieu de canton de l'arr. de Bergerac.

CHAPELLE DE JUMILHAC

(Page 61)

Sur la foi de l'*Armorial* de Du Buisson, qui parut en 1757 et qui est réputé à juste titre pour sa précision et son exactitude ¹, j'ai attribué à la branche aînée des Jumilhac les armes suivantes : *Ecartelé, au 1 d'argent à la bande de gueules chargée d'une étoile accostée de deux roues d'or; au 2 d'argent au lion couronné de sable; au 3 d'or à 3 lions de sable; au 4 d'azur à 3 fasces d'or, à la bande du même brochant; sur le tout d'azur à la chapelle d'or.* D'autre part, Emile Perrier ² décrit ces mêmes armes sur un volume qu'il a vu à la Bibliothèque d'Arles et qui aurait appartenu à Jean-Joseph Chapelle de Jumilhac de Saint-Jean, archevêque de cette ville ³.

Par contre, Chaix d'Est-Ange attribue ces armes avec de légères variantes (au 1^{er} quartier les deux roues sont des fermaux ronds et au 2^e le lion couronné est de gueules) à la famille de La Chapelle d'Uxelles, famille enrichie par le négoce au xviii^e siècle à Lyon et anoblie par la Restauration ⁴, et il donne comme référence l'ouvrage du vicomte Révérend ⁵. Jougla de Morénas confirme cette attribution ⁶.

(1) Du Buisson, *Armorial des principales maisons et familles du royaume...* Paris, Guérin et Delatour, 1757, 2 vol.

(2) E. Perrier, *Les Bibliophiles Arlésiens*, *Arch. de la Soc. franç. des Collec. d'ex-libris*, VII, 1900, p. 443.

(3) Ce prélat appartenait à la seconde branche des Jumilhac, dite de Saint-Jean-Ligoura, dont il va être question plus loin.

(4) Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles françaises*, IX, 1910. Cet auteur donne les précisions suivantes sur cette famille originaire des environs d'Evreux et dont le nom patronymique était Liot. En 1712, Laurent Liot, sieur de La Chapelle, acheta à Lyon une maison de commerce, qu'il fit prospérer; son fils Charles-Joseph lui succéda. Celui-ci eut deux fils, dont l'un fut intéressé dans les affaires du roi et mourut sans postérité en 1799 et dont l'autre fut commis de la maison du roi et secrétaire des commandements du Dauphin en 1785; ce dernier mourut en 1791, laissant deux fils, qui furent officiers dans la garde royale et anoblis, le premier en 1817 avec le titre de vicomte, et le second en 1820 avec le titre de baron.

(5) Vicomte Révérend, *Titres. Anoblissements et Pairies de la Restauration*.

(6) Jougla de Morenas, *Grand Armorial de France*, II, 1938. On peut ajouter que Rielstap attribue ces mêmes armes à une famille périgourdine de La Chapelle, qui n'a jamais existé; la famille de La Chapelle de Morelon et de Biarnès a des armes complètement différentes.

L'abbé Nadaud ¹ décrit ainsi les armes des Chapelle de Jumilhac de Saint-Jean-Ligoure, seconde branche fixée en Limousin : *Ecartelé, aux 1 et 3 de sinople à une chapelle d'or; au 2 d'argent au lion de gueules; au 3 de sinople à 3 fasces d'or, une bande du même brochante sur le tout; d'après d'autres : aux 1 et 4 d'azur à la chapelle d'or.*

Enfin, sur l'ex-libris du comte de Jumilhac, gouverneur de la Bastille, qui appartenait à la troisième branche dite de Cubjac, l'écu est ainsi blasonné : *Ecartelé, au 1 d'azur à une chapelle d'or; au 2 d'azur au lion d'or; au 3 d'azur à 3 fasces d'or, à la bande du même brochante; au 4 d'argent à la bande de gueules chargée d'une rose accostée de 2 roues d'or.*

Essayons de comparer ces diverses armoiries et de les interpréter.

Il est d'abord indiscutable qu'Henri IV concéda à Antoine Chapelle, lorsqu'il l'anoblit en 1597 : *D'azur à la chapelle d'or*²; le champ de sinople est soit une erreur de lecture, soit une brisure de cadet. Ce n'est que beaucoup plus tard, probablement à la fin de l'ancien régime, que les La Chapelle du Lyonnais³, devenus parisiens, choisirent à cause de leur nom des armes identiques à celles des Jumilhac, qu'ils posèrent ultérieurement sur un écartelé et qui furent légalisées lors de leur anoblissement au début de la Restauration.

Dans l'écu du comte de Jumilhac-Cubjac, le 4^e quartier reproduit les armes des Daffis, *D'argent à la bande de gueules chargée d'une rose accostée de 2 roues d'or*; François Chapelle, qui obtint l'érection en marquisat de sa seigneurie de Jumilhac, avait épousé Marie Daffis⁴, et leurs trois fils

(1) Abbé Nadaud, *Nobiliaire... du Limousin*, Limoges, Ducourtieux, 1882.

(2) On sait qu'en 1818, la branche aînée des Jumilhac fut substituée aux nom, armes et titres des Vignerot du Plessis, duc de Richelieu, dont elle écartela les armes avec les siennes : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent à 3 chevrons de gueules; aux 2 et 3 d'azur à la chapelle d'or.*

(3) Il y eut à Lyon, au xv^e siècle, une famille La Chapelle, bourgeois marchands, qui avait pour armes : *De gueules à la chapelle de...*, armes connues par un ex-libris et un cachet (voir Poidebard, Beaudrier et Galie, *Armorial des Bibliophiles du Lyonnais...*, Lyon, 1907).

(4) Le père de Marie Daffis ou d'Affis était président au Parlement de Bordeaux.

devinrent les auteurs des trois branches de la famille. Ce sont ces mêmes armes qui sont figurées au 1^{er} quartier de l'écu de la branche aînée, avec une légère erreur, la rose étant devenue une étoile. Le 1^{er} quartier de l'écu des La Chapelle d'Uxelles est à peu près le même, les roues étant devenues des fermaux ronds : *D'argent à la bande de gueules chargée d'une étoile accostée de 2 fermaux ronds d'or.*

Le 4^e quartier de ces La Chapelle est identique au 4^e de l'écu de la branche aînée et au 3^e de l'écu des deux autres branches des Jumilhac : *D'azur à 3 fasces d'or, à la bande du même brochante.* A qui appartenait-il ? Je n'ai pu l'établir avec certitude ; mais je ne puis m'empêcher de le rapprocher des armes des Bruchard, qui furent seigneurs de Jumilhac avant les Chapelle¹ : *D'azur à 3 fasces d'or, à la bande de gueules brochante*².

Le 3^e quartier est identique dans l'écu des Jumilhac de la branche aînée et dans celui des La Chapelle d'Uxelles : *D'or à 3 lions de sable*³ ; je n'ai pu l'identifier.

Enfin, il reste le quartier au lion. Il est identique dans les armes attribuées par Chaix d'Est-Ange aux La Chapelle et par Nadaud aux Jumilhac-Saint-Jean : *D'argent au lion de gueules.* Dans les armes décrites par Du Buisson, il y a une variante : *D'argent au lion couronné de sable.* Dans celles des Jumilhac-Cubjac, ou du moins dans l'ex-libris, la différence des émaux est plus marquée : *D'azur au lion d'or.* Dans l'armorial français, le nombre des lions est si considérable qu'il serait imprudent de risquer la moindre hypothèse pour

(1) Hélie Bruchard, co-seigneur de Jumilhac au xiv^e siècle, construisit le château actuel, qui fut appelé pendant longtemps château de Bruchardie, pour le distinguer d'un autre château dit de La Porte, qui avait été édifié par une famille de ce nom et dont il ne reste plus trace (voir M. de Laugardière, *Bul. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, III, 1876).

(2) M. de Froidefond, *Armorial du Périgord*, Périgueux, 1891, attribue aux de Bruchard des armes un peu différentes, la bande de gueules étant remplacée par un pal d'argent. Rietslap indique les armes à la bande brochante ; Jouglas de Morenas mentionne les deux variantes.

(3) Chaix d'Est-Ange indique : *Au 3 d'or à 2 lions de sable posés en bande.* En réalité, il y a trois lions posés 2 et 1 ; mais celui de senestre est masqué par l'écu posé sur le tout.

identifier ce quartier, d'autant plus qu'au xviii^e siècle les graveurs n'attachaient pas toujours une grande importance à l'exactitude héraldique.

Que conclure ? Observons d'abord que s'il est fréquent que plusieurs familles n'ayant entre elles aucun lien, ou du moins de lien connu, aient des armes *simples* semblables, il ne peut en être de même pour les armes *écartelées*, car il faudrait alors que les quartiers des ascendances maternelles soient les mêmes dans ces familles indépendantes les unes des autres. Aussi, la ressemblance entre les armes écartelées des La Chapelle et celles des Jumilhac, si elle n'est pas complète, n'en est pas moins troublante. Pour tirer l'affaire au clair, il faudrait identifier avec certitude tous les quartiers des unes et des autres, sur quoi il ne faut pas compter. En tout cas, Du Buisson n'a pas commis de confusion, car lorsqu'il publiait son ouvrage, les Liot, sieurs de La Chapelle, n'avaient probablement pas encore pensé à se donner un blason.

D'AUBUSSON

(Page 19)

Il y aurait un gros intérêt à étudier systématiquement la topographie et l'histoire des fiefs du Périgord. Certes, on trouve éparses, notamment dans notre *Bulletin*, des indications très précises sur l'étendue et les possesseurs de certains domaines à des époques déterminées; mais pour beaucoup de ces terres de fréquentes mutations et des homonymies ont provoqué des confusions; la notice que j'ai consacrée à la maison d'Aubusson en fournit des exemples typiques.

Le P. Anselme mentionne la seigneurie de la Feuillade appartenant aux vicomtes d'Aubusson dès le x^e siècle et ce qu'il en dit par la suite ne peut laisser de doute sur la situation de ce fief dans la paroisse de Faux-la-Montagne, c'est-à-dire dans la Marche¹, ce que confirme l'abbé Nadaud. Cependant, Chaix d'Est-Ange écrit : « Raynaud d'Aubusson,

(1) Faux-la-Montagne, commune du canton de Gentioux, arrondissement d'Aubusson. Le manoir de Lafeuillade est depuis longtemps en ruines.

mort vers 1350, qui paraît le premier avoir la qualification de seigneur de La Feuillade, près de Montbron, dans l'Angoumois... »¹. D'autre part, certains auteurs ont identifié cette terre avec la paroisse périgourdine de La Feuillade, devenue commune du canton de Terrasson, en bordure du département de la Corrèze². On va voir comment cette dernière confusion a pu se produire.

En 1420, à la mort de Jean d'Aubusson, 1^{er} du nom, ses deux premiers fils héritèrent ses biens; l'aîné, Jean II, garda la seigneurie de La Borne³ et continua la descendance; le second, Raynaud, eut la seigneurie du Monteil-au-Vicomte⁴ et fut la souche de la branche du même nom. Peu après, ceux-ci cédèrent les seigneuries de La Feuillade et de Faux, ainsi que d'autres petits fiefs situés dans la paroisse de La Nouaille⁵, à leurs deux frères cadets Guillaume et Guinot ou Guy, qui les gardèrent en communauté et qui épousèrent deux sœurs, Marguerite et Arsende-Louise, filles de Gulfier Hélic, seigneur de Villac⁶; à la mort de celui-ci, ils recueillirent son héritage et furent alors qualifiés dans les chartes de « seigneurs de Vilhac et de La Folhade ». Ce sont ces textes, ainsi que la faible distance qui sépare Villac du La Feuillade périgourdin⁷, qui sont à l'origine de la confusion.

(1) Cette confusion provient du fait suivant : Jean 1^{er} d'Aubusson avait épousé Guyonne de Monteruc, qui habitait le diocèse de Limoges; à la suite du contrat passé le 4 octobre 1378, il donna quittance d'une somme de 3.500 livres d'or, apportées en dot par sa femme, au château de Belleville, paroisse de Feuillade, canton de Montbron.

(2) La paroisse périgourdine de La Feuillade, située sur la rive sud de la Vézère, dépendait de la châtellenie de Larche et faisait primitivement partie de la vicomté de Turenne; elle passa ensuite aux Salignac et, en 1554, Armand de Gontaut, mari de Jeanne de Salignac, la vendit à la maison de Noailles, qui la posséda jusqu'à la Révolution.

(3) La Borne est situé dans la commune de Blessac, canton d'Aubusson.

(4) Le Monteil-au-Vicomte est une commune du canton de Royère, arrondissement de Bourganef.

(5) La Nouaille est une commune du canton de Gentioux.

(6) Villac est une commune du canton de Terrasson, située au nord de la Vézère, en bordure du département de la Corrèze.

(7) Il n'y a que trois lieues et demie de Villac à Lafeuillade.

Devenus vieux, Guillaume et Guy comprirent qu'à la mort de l'un d'eux leur indivision serait la source d'interminables procès et, en 1457, ils décidèrent d'en sortir; Guillaume garda la châtellenie de La Feuillade et les autres terres de la Marche et Guy eut en partage la seigneurie de Villac et les acquisitions faites « en Périgord et en Limousin »; il est regrettable que le P. Anselme, qui donne ces détails, n'ait pas été plus précis sur ces acquisitions périgourdines.

Guillaume d'Aubusson fut la souche de la branche dite de La Feuillade, qui devint branche aînée après extinction des deux autres. Ce fut en faveur de son arrière-petit-fils, Georges d'Aubusson, qu'en 1615 la terre de La Feuillade fut érigée en comté.

Le petit-fils de Georges, François, III^e du nom, maréchal de France, épousa en 1667 Charlotte Gouffier et acheta en même temps au frère de celle-ci le duché de Roannais; pour le récompenser de ses services, le roi érigea de nouveau, en sa faveur, cette terre en duché pairie; il devint donc duc de Roannais, mais on l'appela surtout, par courtoisie, duc de La Feuillade. Il en fut de même pour son fils unique Louis, qui mourut sans postérité le 29 janvier 1725 et dont les titres et biens passèrent au chef de la branche périgourdine de Villac, Jacques, II^e du nom, baron de Miremont¹; celui-ci fut dès lors vicomte d'Aubusson, comte de La Feuillade, etc., ce qui a contribué à accroître la confusion.

Il résulte de tout ceci que Georges d'Aubusson, qui fut archevêque d'Embrun, puis évêque de Metz, et dont j'ai décrit les fers de reliure, n'appartenait pas à la branche périgourdine, pas plus du reste que son petit-neveu Louis.

*
**

De la branche périgourdine de Villac se détacha au xv^e siècle le rameau des seigneurs de Beauregard. On a souvent identifié ce fief avec la paroisse du même nom, devenue

(1) Miremont, aujourd'hui commune de Mauzens-Miremont, canton du Bugue.
— Au moment où il devint chef des nom et armes de la maison d'Aubusson, Jacques était appelé par courtoisie marquis de Miremont.

commune du canton de Terrasson; cela paraissait d'autant plus normal qu'elle est limitrophe de la paroisse de Villac et qu'elle a appartenu aux Aubusson, pendant peu de temps il est vrai; c'est l'origine de la confusion avec un autre Beauregard, dont le château dominait la vallée de la Crempse.

Guy d'Aubusson, souche de la branche de Villac, paraît être mort en 1470; son fils Gilles lui succéda.

En 1486, Alain d'Albret, comte de Périgord, qui avait de pressants besoins d'argent, vendit à Gilles les bourgs et paroisses de Beauregard, Bersac, Saint-Lazare et Peyrignac¹; mais, quelque temps après, Alain fut en mesure de racheter une partie de ces biens et il chargea le cardinal d'Albret de négocier l'affaire; Gilles ne conserva que Peyrignac, dont il se dit dès lors seigneur.

Gilles avait épousé en 1478 Françoise Beaupoil de La Force, qui lui avait apporté la seigneurie de Castel-Nouvel en Bas-Limousin². Ils eurent deux fils, Jean qui fut seigneur de Villac et de Peyrignac et continua la descendance³, et François qui eut en partage Castel-Nouvel.

Ce dernier épousa, le 15 juillet 1515, Jeanne d'Abzac, fille unique de Hugues, des seigneurs de La Douze, et de Marguerite d'Ayts de Meymi, qui lui apporta les biens de son père⁴, c'est-à-dire les seigneuries de Beauregard et de la Ruë. La première était une importante châtellenie, qui comprenait en 1365 les paroisses de Beauregard⁵, Clermont⁶, Saint-

(1) Ces quatre paroisses, qui sont limitrophes de Villac, sont situées dans le canton de Terrasson. — V. Grand (*Annales du Terrassonnais*, Terrasson, Lacoste, 1889), dit après bien d'autres que l'acquéreur fut Jean d'Aubusson; mais celui-ci était encore adolescent en 1486 et il ne devait succéder à son père qu'en 1525.

(2) Castel-Nouvel est situé dans la commune de Varetz, canton de Brive; il n'y a guère que trois lieues et demie de Villac à Castel-Nouvel.

(3) Le P. Anselme qualifie Jean d'Aubusson de seigneur de Beauregard, ce qui est une erreur et accroît la confusion.

(4) Hugues d'Abzac testa le 24 avril 1525.

(5) Beauregard, aujourd'hui Beauregard-et-Bassac, commune du canton de Villambard.

(6) Clermont-de-Beauregard, commune du canton de Villamblaud.

Florent ¹ et Fouleix ² et appartenait alors à Adhémard d'Abzac; elle échut en partage à son troisième fils, Jean, dont Hugues fut le petit-fils. La seconde était située dans la paroisse de Drayaux ³; elle appartenait encore en 1507 à Raymond d'Escodéca et avait été acquise peu après par les d'Abzac.

Il est certain que ces Aubusson gérèrent habilement leurs biens, car Foucaud, petit-fils de François, acheta en 1580 à Hélène de Clermont, dame de Mussidan, la chàtellenie de Montaut ⁴, dont dépendaient les paroisses de Béleymas ⁵, Douville ⁶, Rousille ⁷ et Saint-Julien ⁸; mais leur habileté ne s'embarassait pas de scrupules et tous les moyens leur étaient bons, comme l'a si bien raconté M. J. Maubourguet ⁹.

D^r Ch. LAFON.

(1) Saint-Florent, paroisse incorporée à la com. de Clermont-de-Beauregard.

(2) Fouleix, commune du canton de Vergt.

(3) Drayaux, paroisse incorporée à la commune de Lalinde.

(4) Montaut, chàteau en ruines situé dans la commune de Béleymas.

(5) Béleymas, commune du canton de Villamblard.

(6) Douville, commune du canton de Villamblard.

(7) Rousille, paroisse incorporée à la commune de Douville.

(8) Saint-Julien-de-Crempse, commune du canton de Villamblard.

(9) J. Maubourguet, *La tragique Histoire du Chàteau de Lerm*, Paris, Floury, 1937.

TROUBLES A SAINT-MARTIN-DE-RIBÉRAC PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Le jour du quatorze juillet mil sept cent quatre-vingt-douze, le sieur Vivie, propriétaire à Chez Gipou, commune de Ribérac¹, avait des moissonneurs. Des jeunes gens arrivent et leur intiment l'ordre de cesser le travail; ils emportent les gerbes coupées et se proposent de les vendre au bénéfice de la fête publique dont le programme a été dressé par la Municipalité. Aussitôt, le citoyen Pluchard, maire de Ribérac, donne mission à l'abbé Dumoulin, prêtre conformiste, « de prêcher à ses concitoyens coupables du délit, la justice, l'obéissance à la loi et les inviter à remettre le blé ainsi enlevé ». Cette démarche est vaine. La Municipalité désigne alors deux commissaires : les sieurs Rousseau, officier municipal, et Soubiran, procureur de la commune, pour se transporter « sur le champ » aux lieux du lillige, afin de faire procéder à cette restitution. Ils dresseront procès-verbal contre les délinquants, s'ils refusent d'obéir.

Ces commissaires s'acquittent de leur mission et en rendent compte au Conseil en ces termes :

« Nous, Guillaume Rousseau, membre du Conseil municipal, et François Soubiran, procureur de la Commune, en vertu de la commission à nous donnée par l'arrêté de ce jour, sommes partis à l'instant, accompagnés de monsieur Arnaud, lieutenant de la gendarmerie à la résidence de Ribérac, qui a voulu nous suivre comme citoyen et comme officier de police. Arrivés au bourg de Saint-Martin, nous avons entendu des chants et des cris de joie, aux sons de la caisse et du fifre, et, de très loing, nous avons aperçu un grand cercle d'environ 35 personnes qui dansaient autour du sieur Dumoulin, desservant de la paroisse, qui faisait le centre d'une danse-ronde et qui paraissait là d'une manière complaisante et à son aise. Parvenus jusqu'à ceux qui composaient le cercle, à notre présence ils se sont aussitôt divisés en plusieurs groupes; et, leur adressant la parole, nous leur

(1) Actuellement, commune de Saint-Martin,

avons fait connaître le sujet de notre mission; après quoi, nous leur avons demandé pourquoi ils avaient pris les gerbes de Pierre Vivie, gendre à Saint-Victor, du village de Chez Gippou. Ils nous ont répondu qu'ils les avaient prises parce qu'ils ne voulaient pas que ledit Vivie travaillât ce jour-là. Leur ayant représenté qu'ils ne pouvaient l'empêcher, et que, ce faisant, ils contrevenaient à la loi, et les ayant invités à remettre les gerbes, ils ont tous répondu qu'ils les avaient vendues à un certain Dubois, dit Laperche, du village de Chez Pouyout, qu'ils en avaient dépensé l'argent à boire et à se divertir, et qu'elles ne seraient point rendues, à moins qu'on ne leur coupât le cou, expression qui a été répétée plusieurs fois, et notamment chez Pierre Mignon, cabaretier dudit bourg de Saint-Martin. Nous avons, cependant, demandé à être conduits au lieu où étaient déposées lesdites gerbes; et le nommé Matali, du village du Verdier, métayer du sieur Beaujoin, avec deux autres particuliers, nous y conduisaient, lorsque le sieur Mallangin, qui se fait nommer autrement Clermont, a dit qu'il ne fallait pas nous les faire voir; que ces gerbes étaient bien vendues et que le ci-devant plaignant était à Saint-Vincent ou ailleurs, qu'il serait bientôt mis à morceaux, et aurait fait signe au tambour de battre la caisse, ce qui a été fait dans l'instant; et aussitôt ledit Vivie a été entouré de monde et saisi au collet par ledit Matali, qui lui a appliqué un rude coup de poing sur la joue gauche; il aurait redoublé sans le prompt secours du sieur Arnaud et du sieur Soubiran qui l'ont débarrassé de la foule. Retiré de là, il a été assailli par un particulier dont nous ne savons pas le nom, qui, après des secousses violentes, se préparait à le maltraiter si le sieur Soubiran ne l'eût arrêté, et qui a conseillé audit Vivie de s'en aller, ce qu'il a fait. Après cette scène, nous avons fait, conjointement avec le sieur Arnaud, de nouvelles représentations à ces hommes égarés, et qui ont été toutes inutiles. Ne voyant plus aucun moyen de vaincre leur opiniâtreté et leur résistance à la loi, nous nous sommes retirés pour dresser notre présent procès-verbal.

» Fait à Ribérac, dans la maison commune, ledit jour quatorze juillet 1792, à cinq heures du soir. »

Signé : ROUSSEAU, SOUBIRAN.

Comme suite à ce procès-verbal, le Conseil arrête « que le commandant de la Garde nationale et l'officier de la Gendarmerie feront partir des forces suffisantes pour arrêter les auteurs des troubles et du vol fait, et particulièrement le

(1) Reg. mun. de Ribérac, n° 14, fol. 40. Archives de cette commune.

sieur Malengin et le nommé Matali, désignés au procès-verbal; et, attendu l'urgence qui nécessite toute la diligence possible pour s'assurer des délinquants, il sera enjoint au commandant et officier de paix de faire partir à l'instant. »

Le sieur Arnaud, lieutenant de gendarmerie, amène à la maison d'arrêt les auteurs de désordre : François Roubi, Pierre Durieux, Etienne Levandrier et autre Levandrier. Il remet à la Municipalité son procès-verbal, en attendant « qu'il soit statué ce qu'il appartiendra ».

Nous n'avons pas connaissance du jugement qui intervint. Dans tous les cas, les troubles étaient apaisés et les meneurs poursuivis.

Dix-huit mois après, il y eut encore une affaire séditieuse dans cette commune de Saint-Martin. Elle fut occasionnée par l'enlèvement des cordes des cloches paroissiales le 15 nivôse an II (4 janvier 1794). Des commissaires municipaux assistés de la Garde nationale, les avaient transportées chez le citoyen Pierre Nadal, du village de Chez Philipou, pour être ultérieurement utilisées au service des fourrages. Aussitôt, une fermentation s'élève dans ce bourg de Saint-Martin. Plusieurs personnes se rendent chez ledit Nadal et menacent d'enfoncer ses portes « pour s'emparer des cordes des cloches ». Des violences sont exercées contre sa personne; un des métayers de La Forie, notamment, lui déchire la veste, pendant que le fils aîné de Lafond, du village des Brandes, l'injurie. Le tumulte grandit, le rassemblement se faisant plus nombreux. Le banc d'église du sieur Banaston, officier municipal, est démoli et brûlé. Les battants des cloches sont remis en place; et, en utilisant les petites cordes, on sonne le tocsin.

Tous ces détails sont exposés au Conseil municipal par le citoyen Baronie et confirmés par Marguerite Lavillenie, épouse de Nadal, « qui arrive du lieu du rassemblement; elle demande protection et déclare qu'il y a le plus grand danger, pour elle et son mari, à retourner en leur maison ».

Délibérant sur ces faits, ledit conseil, considérant

« que les rassemblements et violences dont il s'agit troublent la tranquillité publique et pourraient avoir des suites très fâcheuses s'il

n'était pris promptement des mesures suffisantes pour les réprimer, arrête, sur ce ouï le substitut provisoire de l'agent national : 1° que le Commandant de la Garde nationale sera à l'instant requis de prévenir le plus grand nombre de bons citoyens de se réunir pour être prêts au premier signal; 2° que le Commandant de la Gendarmerie sera également prévenu de se tenir prêt avec sa troupe; 3° et, attendu l'urgence du cas, qu'il sera donné sur le champ communication du présent arrêté sur le registre, au Comité de surveillance et à l'Administration du district. »

Signé : Darène, maire; Pluchart, Savy, Baronie, officiers municipaux.

Cet arrêté est aussitôt suivi d'effet. Le maire et l'officier municipal Savy, avec un détachement de la force publique, se transportent sur les lieux de l'attroupement. Le Comité révolutionnaire y envoie aussi quatre de ses membres : les citoyens Texier, Lacroix, Fulchie et Combéalber, pour procéder à une enquête. Ils constatent que les séditieux se sont dispersés et que l'effervescence a cessé. Dans leur rapport, ils mentionnent qu'une porte murée de l'église a été démolie et que les battants et les cordes des cloches ont été repris « de vive force », chez Pierre Nadal et Lafarge, pour sonner le tocsin. Il y a lieu, néanmoins, de croire « qu'après les mesures qu'a déployées l'appareil de la force publique pour assurer l'exécution des lois, les citoyens égarés n'oseront plus se livrer à de pareils excès et reconnaîtront leurs erreurs ». Pour l'instant, le nommé Pommier, un des meneurs, est conduit à la maison d'arrêt ¹.

A. DUBUT.

(1) Reg. de la municipalité de Ribérac, *ibid.*, fol. 47.

Voir aussi, pour d'autres troubles dans cette commune, *La Ruche de la Dordogne*, à la Bibliothèque municipale de Ribérac.

LES MAIRES DE PÉRIGUEUX AU XIX^e SIÈCLE

NOTES BIOGRAPHIQUES

(Suite)

28 février 1849

Maître Hilaire-Léon *Gilles-Lagrange*, notaire à Périgueux, devint maire provisoire par arrêté préfectoral.

Fils de Léonard Gilles-Lagrange et de Marie-Gabrielle de Vins du Masnègre, il naquit à Périgueux le 27 septembre 1805, devint conseiller de préfecture jusqu'en 1830, puis notaire à Périgueux. Epoux de demoiselle Marie-Thérèse-Emilie de la Servolle, fille de Pierre, médecin du roi (1747-1820), et d'Anne-Thérèse Rousselot de Beaulieu, il fut le père de Léonard-François-Fernand Gilles-Lagrange (1831-1904), adjoint au maire de Périgueux, avocat, notaire à Périgueux en 1873, capitaine des sapeurs-pompiers, chevalier de la Légion d'honneur, ensuite maire de Chancelade jusqu'à son décès, arrière-petit-fils, petit-fils, fils et père de notaires de Périgueux. Epoux de Valentine Audebert en 1869, il fut père de Pierre, notaire à Périgueux, chevalier de la Légion d'honneur (1872-1941), celui-ci époux de M^{lle} Yvonne Breuillac et père de Suzanne (M^{me} Jacques Gendry, d'où six enfants).

Hilaire-Léon mourut à Périgueux le 29 mars 1873.

31 août 1849

A nouveau le commandant *Estignard*, déjà maire en 1845 (voir ci-dessus), et réélu en 1852-53 (voir ci-après).

8 mai 1850

André-Delphin *Borros de Gamanson*, maire provisoire. Né en 1787, fils cadet de Jeanne de Fayolle de Puycheny (1758-1828).

La famille possédait un château aux environs de Mussidan, lieudit de la section de Saint-Laurent-des-Hommes, et un bel hôtel à Périgueux, acquis des Bellussière en 1803, et

qui, au xx^e siècle, servit de résidence à M^{sr} Maurice Rivière, avant d'être la propriété de M. Bélingard. Elle avait pour armoiries : D'argent à une montagne de sinople, accompagnée de quatre roses de gueules.

Un Jean Borros de Gamanson, capitaine au régiment de Poitou-infanterie [25^e de ligne], qui avait quitté son régiment en 1791 à Brest, postulait de Périgueux, le 22 mai 1814, la croix de l'Ordre de Saint-Louis.

M. de Gamanson, dont il s'agit ici, ancien maire de Saint-Laurent-des-Hommes, propriétaire à Périgueux, posa, le 1^{er} juillet 1850, la première pierre de l'immeuble destiné par M^{sr} Georges Massonnais à l'école chrétienne des Frères : il appela dans son discours les bénédictions du Ciel sur l'école qu'allait diriger le F. Judor et qui eut pour architecte M. Ponce Cruveilhaer. La ville, en 1881, y a installé des maîtres laïques. C'est aujourd'hui l'école Lakanal¹.

A.-D. de Gamanson, qui, depuis 1826, voyagea en France, (Auvergne, Lyonnais, Savoie, Dauphiné, Midi, Alsace, Pyrénées), et à l'étranger (Suisse, Italie, Belgique, Hollande, Allemagne), vint à Paris au mois de décembre 1851, étant maire de Périgueux, en mission officielle et non plus comme excursionniste ou globe-trotter, comme on dit aujourd'hui, n'ayant d'autre dessein que de se déplacer et de se distraire. L'étrange destin des vieux papiers, les hasards d'exploration chez des bouquinistes de Paris ont fait tomber en notre possession (1932) deux registres manuscrits qu'il rédigea sur ses impressions de voyage et qui appartenaient à la collection de notre confrère Louis Didon. Le voyage parisien de janvier 1852, motivé par l'invitation que le prince-président Louis-Napoléon lançait aux maires des chefs-lieux de départements et d'arrondissements, dans un but plus politique et administratif que touristique, apparaît un savoureux docu-

(1) G. Roéal, *1848 en Dordogne*, II, 425, 255. — M. de Gamanson, maire, fit fondre au Mans, par Ernest Bollée, en 1850, quatre cloches et le bourdon de la cathédrale Saint-Front, celui-ci du poids de 2.088 kilos. Brugière et Berthelé, *Exploration campanaire du Périgord* (1907), pages 181, 476.

André-Delphin fut parrain d'une cloche de Saint-Laurent-des-Hommes en 1889, *op. cit.* 357.

ment digne d'une relation complète. Nous le publions à ce titre.

Le maire prit à Périgueux, le 27 décembre 1851, neuf heures du soir, la diligence pour Paris : il s'installa, dit-il, dans la maison roulante. Encore en ce temps-là, avant l'établissement du réseau ferroviaire, un voyage à Paris était événement d'importance, exigeant plusieurs jours et nuits l'occupation de la « cellule ambulante » des messageries. Il faisait un froid vif, et certes notre voyageur eût préféré se coucher dans un lit bien chaud. Pour se garantir de ce qu'il appelle le piquant aquilon, il a la précaution de revêtir sept enveloppes différentes, qu'il prend soin d'énumérer, savoir : gilet de flanelle, tricot de laine, chemise, gilet de velours, deux redingotes, un manteau. Total, sept vêtements superposés, dit-il, comme un oignon. Il a chaussé bas, souliers, brodequins fourrés. Sur la tête, il a foulard et bonnet grec. Il peut affronter les intempéries. Bientôt, il s'endort profondément. *Via* Brantôme et Mareuil, il parvient à Angoulême après huit ou neuf heures de trajet. Quand le dormeur se réveille, le ciel est sombre; le sol s'orne d'un immense tapis blanc et il neige à gros flocons.

On ne peut cependant dormir toujours, la distance d'Angoulême à Paris n'est pas inférieure à cent-vingt lieues et le nombre des postes de diligence atteint la soixantaine. Il a donc loisir de bien converser avec les voyageurs, notamment deux militaires qui lui racontent, l'un ses campagnes d'Afrique, et l'autre sa vie au régiment. Parvenu enfin à l'Hôtel des messageries, rue Notre-Dame-des-Victoires, le maire de Périgueux note en ces termes sa première impression sur la grande métropole parisienne :

« Me voici devenu l'une des fourmis de cette immense fourmière, dont la population va et vient en tout sens autour de moi, me coudoie, me piétine, et dont les voitures *étourdissantes* semblent devoir rouler sur moi et me briser les os à chaque instant ! Une affreuse boue m'inonde. »

Pauvre monsieur ! Boileau-Despréaux vous avait devancé de deux siècles dans la satire des Embarras de Paris, et le bon chansonnier Désaugiers avait aussi exhalé ses plaintes.

Mais si vous reveniez sur la terre, qu'est-ce que vous écririez aujourd'hui ? Nos contemporains comprendraient mieux encore votre émoi devant la terrifiante intensité des transports de surface, malgré le bâton protecteur des gardiens de la paix devant les passages cloutés. Et comme ils concevraient votre stupeur si vous pouviez voir, aux heures d'affluence bi-quotidienne, la triste peinture des défauts de l'humanité. « Enfin, je gémis et je pleure quand je la vois malheureuse, ou je ris de ses ridicules. »

Il s'intéresse aux monuments, aux musées, aux bibliothèques, aux arbres des jardins, aux bouliques du Palais-Royal, aux cafés, pour enfin conclure que l'ensemble de Paris, coin du monde qui enferme à lui seul, dans sept lieues de tour, la 35^e partie de la population française, est digne de fixer l'attention de l'homme puisqu'il est, par tant de curiosités, un abrégé, une petite représentation de l'univers. Nous connaissons de la sorte les réflexions que lui inspire le premier contact avec la grande ville.

Peu d'instant après son arrivée, le 29 décembre, il est allé au Ministère de l'Intérieur donner son adresse et présenter la lettre que lui a remise le préfet de la Dordogne, le vicomte Albert de Calvimont. Au nom du ministre, promesse lui est faite qu'il recevra à domicile toutes cartes nécessaires aux cérémonies, bals, spectacles, soirées, auxquels il doit être invité à partir du premier janvier.

Comme maire de Périgueux, il demande des renseignements administratifs dans les bureaux du Ministère. Il traverse des cours et corridors d'un vaste édifice, monte des escaliers de cette « tour de Babel » et s'ébaubit de la nuée d'employés, Messieurs les Ronds-de-Cuir, qui travaillent au Ministère, car on ne connaît pas en ce temps les dames auxiliaires des administrations centrales.

Une solennité a lieu à Notre-Dame le 1^{er} janvier, en actions de grâces du vote qui ratifiait par sept millions 500.000 suffrages l'acte du 2 décembre. A midi, M^{gr} l'archevêque de Paris entonna le *Te Deum* que J.-F. Lesueur a composé pour le sacre de Napoléon I^{er}, un demi-siècle auparavant. Le temps était froid et brumeux, il soufflait un vent glacial qui

coupaît le visage; les arbres couverts de glaçons ressemblaient à des monuments de cristal. Quoique n'ayant pas reçu du Ministère de l'Intérieur la carte promise, M. de Gamanson partit à onze heures pour la basilique cathédrale.

« Mon costume de maire m'ouvrait tous les passages interdits au public et gardés par des troupes. J'espérais obtenir même succès en arrivant à la porte de Notre-Dame; mais l'inexorable commissaire de police central fut inébranlable et me dit : « Vous n'avez pas de carte, vous n'entrerez pas ! »

Contre-temps. La consigne est rigoureuse, inviolable. Rebroussant chemin, Gamanson se réfugia au Palais-Royal dans un cabinet de lecture, où régnait du moins une agréable température. A son hôtel, les invitations officielles étaient parvenues dans l'intervalle. Mais, si Gamanson avait ainsi raté la cérémonie religieuse, le *Moniteur* ne faisait pas moins état des adhésions et adresses qu'avaient envoyées au Président de la République le maire et l'adjoint de Périgueux, avec les conseils municipaux et les tribunaux de Périgueux, Bergerac, Nontron, Ribérac, Beaumont, Brantôme, Haulefort, Issigeac, Mareuil, Mussidan, Saint-Aulaye, Saint-Pardoux, Verteillac, Villamblard, etc.

Ce même après-midi de 1^{er} janvier, à trois heures, messieurs les Maires furent reçus par Louis-Napoléon au Palais des Tuileries. Gamanson s'y rendit en grand costume de maire. Plus de trois cent cinquante personnes se pressaient déjà dans un salon, attendant qu'on les invitât à passer dans la pièce occupée par le Président de la République.

« Bientôt nous fûmes appelés et passâmes à la file devant le premier fonctionnaire de l'Etat. Il était assis, entouré de ses ministres, maréchaux et généraux debout. Il nous gratifia parfois de gracieux sourires et adressa quelques paroles aux maires de sa connaissance. Nous traversâmes la grande galerie, sans revenir sur nos pas, et descendîmes dans la cour, laissant la place nette à d'autres cortèges de visiteurs. »

Le soir du 2 janvier, à neuf heures, bal de l'Hôtel-de-Ville, donné par la ville de Paris et dont voici le compte-rendu :

« Nous occupons seize superbes salons, non compris plu-

sieurs vastes galeries. Quelle richesse de décors ! Quelle élévation d'appartement ! Je croyais être transporté au milieu des plus riches mines d'or et de cristal, des plus belles carrières de marbre, où l'on avait à profusion placé sur le sol les plus élégants et beaux tapis, orné tout l'intérieur des plus magnifiques tentures de velours et de soie. Des millions de bougies incendiaient en quelque sorte tous les appartements de ce palais féérique où je voyais groupées, çà et là, les plus belles plantes fleuries.

Les invités se regardaient silencieusement, cherchaient des connaissances, considéraient les riches costumes des militaires de tous les états de l'Europe. Un beau général hongrois, donnant le bras à une énorme dame, portait le plus élégant : on croyait en le fixant voir circuler un vrai lingot d'or.

Peu de maires étaient en costume. Ils ne portaient généralement qu'une écharpe tricolore. Venus de tous les points de la France, il en était quelques-uns dont la mise assez médiocre et l'air gauche contrastaient avec le bon ton et l'élégance parisienne.

Dans deux des plus vastes salons on dansait gaiement au son d'une excellente musique. Il y avait cinq mille invités. Les rafraîchissements, les gâteaux, les glaces étaient rares et de médiocre qualité. Des hommes mal élevés les enlevaient aux domestiques quand ils les entraient dans les salons, en sorte que les dames en recevaient fort peu. »

C'est déjà la vulgarité du bal de l'Hôtel-de-Ville dont Mac-Nab se fera l'écho. Vers minuit, le maire de Périgueux gagna son lointain hôtel et son lit.

Le 3 janvier, dîner à l'Hôtel-de-Ville, composé de deux cents convives et servi dans la plus belle des salles où l'on dansait la veille. Le préfet de la Seine a invité les ministres, les maréchaux, les maires des 86 départements, les généraux, les hauts magistrats. Le Président de la République se trouve retenu à l'Élysée par une légère indisposition. Parmi les personnages présents à une table d'honneur que préside le préfet de police, on remarque MM. de Belleyme, président

du Tribunal civil¹, et Lascoux, procureur de la République². L'étiquette laissait un peu à désirer.

« La place de chacun était indiquée par la désignation de ses fonctions ; mais il n'y eut peut-être pas dix convives qui purent trouver la leur. Je cherchai vainement la mienne, voulant scrupuleusement occuper celle qui m'était destinée et ne point prendre celle du prochain. Vaines recherches, qui me firent perdre un temps précieux. Tous les invités s'asseyant, je crus pendant un moment qu'il faudrait me retirer, ne trouvant de place nulle part. Je m'en procurai enfin une, à l'extrémité de la salle.

» Plus de mille bougies nous donnaient une vive lumière qui, se réfléchissant dans les dorures, les glaces, les cristaux de notre salon, en faisaient presque un globe de feu. Les mets les plus exquis, les vins les plus délicieux nous furent servis. Nous vécûmes exclusivement de chevreuils, de sangliers, de perdreaux, de cailles, de faisans, d'ortolans, de turbots, de truites saumonées, d'ananas, de fruits confits, de sucreries.

» En sortant de table, je rencontrai M. de Belleyme, mon compatriote. Nous causâmes un instant politique et du pays natal. Il eut la bonté de me présenter, comme maire de Périgueux, à M. de Morny, ministre de l'Intérieur, près de qui je trouvai M. Pierre Magne, également mon compatriote, ministre des Travaux publics. Ce dernier me serra affectueusement la main. M. de Morny, à qui je fis quelques observa-

(1) Louis-Marie de Belleyme, né et mort à Paris (1787-1862), fils de Pierre, ingénieur géographe du Roi, originaire de Beauregard-et-Bassac (Dordogne), et d'Anne-Marguerite Dubois. Préfet de police en 1828, il créa le corps des sergents de ville en uniforme et les voitures dites omnibus. Devenu président du tribunal de la Seine en 1829, commandeur de la Légion d'honneur en 1837, il passa en 1856 conseiller à la Cour de Cassation. Il représenta jusqu'en 1848 la Dordogne à la Chambre des Députés, où lui succéda son fils cadet Charles-Antoine (1818-1864).

(2) J.-B. Lascoux, né à Sarlat le 10 octobre 1804, secrétaire-général du Ministère de la Justice, conseiller d'état et à la Cour de Cassation, président de la section d'histoire du Comité des travaux historiques, commandeur de la Légion d'honneur en 1859, mort à Paris en 1876. — De son mariage avec M^{lle} de Maleville il eut un fils, Antoine (1839-1906), juge d'instruction au Tribunal de la Seine.

bons d'administration générale, me dit obligeamment :
« Transmettez-les moi par écrit, j'y répondrai. »

» Je rencontrai quelques maires avec lesquels je m'étais entretenu la veille au soir. Nous causâmes. Je cherchai inutilement celui de Marseille que j'aurais voulu connaître. Son antique famille est originaire du Périgord; le château paternel qu'elle habitait élève sa masse féodale à cinq lieues de chez moi, près de Mussidan, d'où je le vois, paraissant en imposer, comme autrefois, au vaste pays désert qui l'entoure et qu'il domine par sa position élevée. La famille de Chantérac ayant émigré quand la fureur des Révolutions ensanguinta la France, ce château et les propriétés qui en dépendaient furent vendues nationalement et passèrent dans des familles étrangères. Celle des Chantérac, jetée loin du sol natal par la perte de ses grands biens, forme en ce moment deux branches, dont l'une habite Marseille¹ et l'autre Paris.

» Vers 10 heures, la plupart des invités commençaient à quitter l'Hôtel-de-Ville. L'on ne dansait ni ne jouait. Point de beau sexe. L'ennui nous gagnait. A 10 h. 1/2, plus personne dans ce magnifique hôtel.

Le 4 janvier, aux Tuileries, dîner de quatre cents couverts offert par le Président aux maires qu'il avait appelés à Paris et aux plus hauts fonctionnaires.

« A sept heures, j'entrai dans la grande galerie du palais. Avec tristesse, je contemplai ces lieux où la Majesté Royale a fièrement levé la tête et porté les pas de sa toute puissance, mais, hélas ! que la plus horrible démagogie a trop souvent souillés par ses armes et ses sanglantes fureurs. Nous attendîmes pendant quelques instants l'arrivée du Président.

(1) Bonaventure-Paul de La Cropte, comte de *Chantérac*, né à Marseille en 1806, étudiant en droit à Toulouse, avocat à Marseille, bâtonnier en 1847, Maire de Marseille de 1849 à 1854, il fit exécuter dans cette ville la route de la Corniche. Conseiller général des Bouches-du-Rhône, dont il présida 48 ans le Conseil général. Député au Corps législatif de 1852 à 1855, conseiller d'Etat, 1854 à 1873. Chevalier de la Légion d'honneur, 10 décembre 1850; officier, 4 janvier 1852. Commandeur de la Légion d'honneur en 1865. Mort au château de Fontblanche (Bouches-du-Rhône), 6 décembre 1883.

Nous nous mimes sur deux rangs, dès qu'il fut annoncé. Il nous passa en revue et nous salua. S'il n'a pas les reins forts, il devait les avoir bien fatigués en terminant ses saluts.

Immédiatement, nous passâmes dans la salle du Trône pour dîner. Je fus moins scrupuleux qu'à l'Hôtel-de-Ville, où inutilement j'avais cherché la place qui m'était destinée. Voyant celle du maire de Brest, je ne craignis point de m'y mettre, bien décidé cependant à la lui rendre s'il venait la réclamer. Le monsieur qui était près de moi et que je ne connaissais pas, voulait avoir assis à sa droite le maire de Brest, et à sa gauche celui de Toulon. Il me demande si je suis le maire de Brest :

— Non, monsieur, mais celui de Périgueux.

Il en paraît fâché et appelle successivement les deux maires, sans succès. Je conserve ma place, et le maire de Toulon est remplacé par je ne sais qui.

— Je suis, dit enfin mon voisin, M. Ducos, ministre de la Marine et des Colonies¹. Voilà pourquoi je désirais avoir à mes côtés les maires des deux principaux ports de France. Mais je les ai perdus, dans ce salon ils ont mal navigué. Je suis charmé que celui de Brest soit remplacé par vous, Monsieur. Puisque vous êtes Périgordin et moi Bordelais, nous pourrions facilement trouver des sujets de conversation.

Ce qui arriva, en effet, nous passâmes en revue Bordeaux et nos communes connaissances. Et je ne tardai pas à m'apercevoir que M. le Ministre était un homme d'esprit.

J'avais à ma gauche le maire du 1^{er} arrondissement de Paris², homme dévoué à son administration.

— Je suis, me dit-il, devenu Bonapartiste par nécessité.

— Et moi de même, répondis-je.

Il me rappela le nom de M. Papon, son cousin germain, qui avait été directeur des droits réunis à Périgueux l'an 1807.

(1) Théodore Ducos (1801-1855), négociant à Bordeaux, homme politique, deux fois ministre de la Marine et mort en fonctions au Ministère.

(2) La mairie alors (janvier 1852), se trouvait 11 rue d'Anjou, Faubourg Saint-Honoré. Le maire, qui s'appelait M. Frotin, venait d'être nommé, le 23 décembre 1851, chevalier de la Légion d'honneur.

Je lui répondis que je ne l'avais pas oublié, et surtout que je me rappelais sa fille, l'une de mes danseuses de prédilection à cette époque. Pour lui prouver que je m'en souvenais parfaitement, je lui indiquai, par un signe non équivoque, qu'elle possédait alors deux fortes protubérances, deux agréables bosses à la poitrine. Un sourire approbateur signifia qu'il avait fait la même observation.

— Je ne m'attendais pas, me dit-il, à dîner aujourd'hui à côté de quelqu'un qui a connu mon cousin et fait danser ma nièce. Le hasard dont nous sommes le jouet nous place souvent dans des positions bien imprévues.

Le repas qui nous fut servi et coûtait, dit-on, au Président 50 francs par invité, était moins délicat que celui qui nous avait été donné à l'Hôtel-de-Ville. On m'offrit de la fricassée de poulet, du gigot de mouton, enfin des mets qui se mangent habituellement partout. D'autres convives furent peut-être plus heureux ou plus privilégiés que moi. Les mets, comme à l'Hôtel-de-Ville, servis dans de superbes plats d'argenterie, étaient découpés et présentés par des laquais qui en offraient les débris à la ronde. Les vins étaient exquis. Nous dînions au son d'une musique militaire, trop bruyante quoique fort bonne, et ne pouvions nous entendre en causant lorsqu'elle jouait.

Deux grandes tables contenaient, chacune, deux cents couverts. Il y avait là les maires de Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Limoges, etc. Le diner dura une heure et demie. Louis-Napoléon se levant de table gagna la salle des Maréchaux.

Nous le suivîmes. Il se plaça le dos tourné à la cheminée et fut bientôt tellement entouré d'une masse compacte de pétitionnaires et de flatteurs qu'il ressemblait à un noyau entouré de son enveloppe. C'est à peine s'il pouvait remuer. On le poussa ainsi entouré jusqu'au milieu du salon. Je crois que cet excessif empressement le fatiguait. Il prenait et quittait sans cesse ses gants, balbutiait quelques paroles, avait l'air gauche et ennuyé. Sa physionomie impassible et sombre n'exprimait rien d'agréable. Les traits de sa figure, aussi sévères qu'un rocher immobile et noirci par le temps,

étaient plutôt repoussants qu'attirants. Il est petit et laid, d'une assez forte constitution sans être gros. Son cou est court. Il a les yeux à demi fermés, très petits et larmoyants. Je pense qu'il désirait beaucoup nous quitter. Les maires criaient à tue-tête : *Vive Napoléon ! Vive le Président !* et, trois ou quatre fois, *Vive l'Empereur !* Un non réprobateur très vif fut prononcé.

Cet ensemble de cris, cette singulière manière d'agir avec le Président, étaient fort irrespectueux et presque le fait d'hommes mal élevés. Beaucoup d'entre nous, en quelque sorte blessés de ces façons, se récrièrent : « Mais, messieurs, vous criez *Vive le Président !* et vous l'étouffez. Eloignez-vous donc de lui et tenez-vous en à une distance plus convenable. » Inutiles observations. Ces Messieurs les empressés paraissaient vouloir l'accaparer et avaient en quelque sorte peur de le perdre. Il se dégagea d'eux difficilement et, passant dans la grande galerie, fit dire qu'il était très aise de nous voir avant notre départ. Il y avait moins d'un quart d'heure que nous étions sortis de table. Nous passâmes dans la grande galerie et le saluâmes en nous dirigeant vers la porte. Puis il disparut. Nous vidâmes immédiatement les lieux, honteux et confus de ce qui venait de se passer, en disant, il est vrai, un *Mea culpa.* »

Il y eut, le lendemain 5 janvier, à l'Opéra, une représentation du *Prophète*, à laquelle les maires étaient invités. La salle était comble : pas cinquante femmes, mais plus de deux mille spectateurs, presque tous militaires, fonctionnaires publics, ambassadeurs. Les uniformes de toutes nuances, les broderies d'argent et d'or, les décorations qui les ornaient produisaient sous le feu des lumières le plus brillant effet. M. de Gamanson vit au centre, dans une loge avancée, le Président et les ministres. Aux nombreux vivats qui lui furent adressés, Louis-Napoléon répondit par de fréquents saluts. La représentation du célèbre opéra de Meyerbeer fut admirable et termina brillamment les fêtes données en l'honneur des maires par le Chef de l'Etat et la ville de Paris.

Le maire de Périgueux prit part encore à deux dîners. L'un, offert par M. Pierre Magne, ministre des Travaux

Publics¹, réunissait vingt-deux convives, des compatriotes du Périgord et des maires des arrondissements de la Dordogne. Voici les remarques observées par notre convive :

« Il nous fut servi un excellent repas. Pendant que nous étions à table, plusieurs visiteurs furent introduits au salon, car c'était le jour de réception de M. le Ministre, et nous nous levâmes de table pour aller au salon. M^{me} Magne, entourée de plusieurs dames, occupa la place d'honneur près de la cheminée. Debout à la porte, M. Magne reçut le salut des arrivants, parla affaires avec eux et ressembla à un pauvre pâtre qu'on exploitait à qui mieux mieux. La soirée, commencée à huit heures, prit fin à onze. J'avais beaucoup observé et beaucoup causé avec mes compatriotes. Je me retirai très satisfait d'avoir vu une soirée de réception ministérielle. »

L'autre diner auquel il assista eut lieu le surlendemain, chez le général de division comte de Bar². Il y avait le ministre de la Guerre et « son épouse, originaire de Belgique », M. et M^{me} Pierre Magne, des généraux, des officiers, des habitants de la Dordogne. Gamanson nota quelques détails que nous reproduisons :

« Le général-ministre de Saint-Arnaud, homme d'environ cinquante ans, a de l'esprit et cherche à le faire paraître. Actif et déterminé, il est bon pour dompter l'anarchie en des temps difficiles. Il s'applaudissait d'avoir, la veille, au Conseil des Ministres, contribué à faire expulser de France 90 anciens députés³.

(1) Magne devait se démettre, le 22 janvier, du Ministère avec Morny, Fould et Rouher parce qu'il n'approuvait pas la confiscation des biens de la famille d'Orléans : Cf. J. Durieux, *Le Ministre Pierre Magne* (1929), I, 316. — M^{me} Pierre Magne, née Célestine Maigne, à Cubjac (Dordogne) en 1815, mariée en 1833 à Cubjac.

(2) De Bar (Adrien-Aimé-Fleury), né à Thiais (Seine) en 1783, marié à Perigueux en 1818, avait participé à la conquête de l'Algérie comme chef d'état-major de Bugeaud et gouverneur par intérim. Conseiller général d'Excideuil en 1852, sénateur du Second Empire, il mourut à Paris en 1861.

(3) Un décret du 9 janvier 1852, signé par Morny, ministre de l'Intérieur, expulsant du territoire pour cause de sûreté générale un certain nombre d'anciens représentants à l'Assemblée législative : Victor Hugo, Marc Dufrainse, J. Chavoix, Dulac, Lamarque, Latrade, etc.

M. Magne, d'un caractère doux et conciliant, blâmait un peu cette mesure rigoureuse¹.

Le général Daumas² nous intéressa par ses récits d'Algérie, où il avait longtemps guerroyé sous les ordres du maréchal Bugeaud. Il est de ces hommes qui font toujours d'utiles et de judicieuses remarques.

Le général de Bar avait séjourné sept ans dans la même contrée, dont il avait été le gouverneur général. Son salon était rempli de peaux de bêtes fauves tuées dans cette partie de l'Afrique : On voyait la peau d'un énorme lion occupant sur le tapis le centre du salon et dont la tête était empaillée; une de panthère, une de léopard, une de hyène. Nous fouillions une ménagerie d'animaux dont le souvenir de l'ancienne férocité faisait tressaillir. »

Le journal manuscrit se clôt par cette phrase :

« Je quittai Paris le 11 janvier, j'y étais resté treize jours. »

Ayant satisfait aux obligations du voyage officiel de la capitale, aux fêtes politiques comme aux plantureux festins, Delphin de Gamanson retournait à Périgueux. Il revêtit, sinon l'*æs triplex*, du moins la septuple enveloppe dont on le vit s'affubler lors de son départ pour Paris. Le froid restait vif, la chaleur communicative des banquets qu'invoqua Emile Combes un demi-siècle plus tard, ne pouvait réchauffer la température extérieure. Protégé contre les rigueurs de la saison, le maire-voyageur remontait dans la diligence. Sans incident notable, il gagnait ses pénates, son élégant hôtel de la rue de la Constitution, son chaud logis des bords de l'Isle et des abords de la cathédrale Saint-Front, au milieu de ses concitoyens, électeurs et amis.

(1) On sait que P. Magne ne joua aucun rôle dans la préparation du Coup d'état du 2 décembre et qu'il répugnait à la politique violente. Même il intervint pour obtenir en faveur des condamnés un adoucissement de peine.

(2) Melchior-Joseph-Eugène Daumas (1803-1871), général de division en 1853, conseiller d'état et sénateur, grand-croix de la Légion d'honneur, avait fait en Algérie sa carrière depuis 1835, dirigé les affaires indigènes et créé les bureaux arabes. Auteur d'études estimées sur la Kabylie, le Sahara, la société algérienne.

Il devait survivre vingt-deux années au fameux voyage.

Il mourut à Périgueux le 14 mars 1874, sans enfant de son mariage avec M^{lle} Eugénie de la Gorgue de Rosny, laquelle décéda le 9 août 1875. L'ancienne famille militaire Borros de Gamanson, dont un parc public de Périgueux porte aujourd'hui le nom (avec le théâtre de la nature), est représentée actuellement par MM. d'Escatha et Martin de la Bastide.

Joseph DURIEUX.

(A suivre)

V A R I A

LES RIBEYREIX (TEXTES)

I

25 juillet 1690. — Aujourdhuy, vingt cinquième juillet mil six cens quatre vingt et dix, j'ai donné la bénédiction nuptiale à messire Guillaume Charles de Ribeyreix, chevalier, baron de Courbefy, seigneur de Ribeyreix, Saint-Priet et autres places, demeurant en son château de Ribeyreix, de laditte paroisse de Saint-Priet, en Périgord, et à demoiselle Dauphine de la Borie, fille de messire Pierre de la Borie, escuyer, président thrésorier de France en la présente Généralité, et de défunte dame Marguerite Pigné¹.

II

Nous, demoiselles Marie de Ribeyreix et dame Marie-Victoire Deberon de Ribeyreix, sœurs germaines, seigneuresses de Ribeyreix et terres de Saint-Priest-les-Fougères, la Bastide et baronnie de Courbefy, étant informées de la bonne vie et mœurs, religion catholique, apostolique et romaine et de la capacité et expérience au fait de la pratique de la personne de m^e Piere Depuiffe, notaire royal, ... nous créons et pourvoyons gratuitement par ces présentes led. Depuiffe de la charge de procureur d'office et postulant de nos terres et seigneuries de Saint-Priest-les-Fougères, la Bastide et Courbefy pour en jouir aux honneurs, fruiets, profits, revenus et émoluments attribués à lad. charge... Fait au château de Ribeyreix et dans la salle d'iceluy, le vingt avril 1759. Signés, Ribeyreix, Ribeyreix de Beron; et, plus bas, Darnet, secrétaire².

III

Je, Marie-Blaise de Ribeyreix, dame de Villoutreix de la Meynardie, Sainte-Marie, le Boucheron et autres lieux... ay fait et ordonné mon

(1) Arch. communales de Limoges, GG 44, f^o 48 (paroisse de Saint-Pierre-du-Queyroix).

(2) Arch. dép. Haute-Vienne, B 454, f^o 18.

testament clos et secret... Premièrement, je veux être inhumée dans les tombeaux de la présente maison et que dans l'an de mon décès il soit dit deux cent messes basses de *Requiem* pour le salut de mon âme, savoir soixante-quinze par les Récolets de Thyviers, autant par les Récolets de Saint-Yrieix, et cinquante par le curé de la présente paroisse... J'ordonne que dans l'an de mon décès, il soit remis au supérieur du grand séminaire de Périgueux la somme de soixante livres, laquelle je le prie de distribuer à de pauvres familles hontenses... Je déclare que, de mon mariage avec m^{re} Jean Alexandre de Villoutreix, chevalier, seigneur de la Meynardie, Sainte-Marie, le Boucheron et autres lieux, grand sénéchal de la sénéchaussée de Saint-Yrieix, sont issus six enfants, savoir : Jean de Villoutreix, seigneur de Sainte-Marie; Anne de Villoutreix, religieuse professée à Saint-Pardoux, ma seconde fille; autre Marie de Villoutreix, demoiselle de Sainte-Marie, ma troisième fille, qui est décédée depuis quelques années; autre dame de Villoutreix, damé de Lacroix, ma quatrième fille; et encore autre Marie de Villoutreix, religieuse professe aussi à Saint-Pardoux, ma cinquième fille. J'ay marié lad. dame de Villoutreix, ma fille aînée, avec m^{re} Pierre de Maignac, seigneur de Neuville. Et outre ce que je luy ay constitué de mon chef dans son contrat de mariage du 28 janvier 1757¹, je luy donne et lègue la somme de mil livres... J'ay marié lad. Anne de Villoutreix, ma quatrième fille, avec m^{re} Pierre de Lacroix, seigneur du Repaire de Bouillaguet... Je déclare que led. Jean de Villoutreix, mon fils, est décédé et a laissé de son mariage avec Marie-Anne Dellagut, dame de Montardy, trois enfans, savoir : Jean-Basile, Pierre et Marie de Villoutreix.

(La testatrice mentionne son propre contrat de mariage en date du 22 janvier 1739, reçu Dauriat, notaire royal; celui de Jean, daté du 22 août 1755, reçu Laborie, notaire royal).

Fait à la Meynardie, paroisse de Sainte-Marie de Frugie, le 15 mai 1771. Reçu Berger², notaire royal, en présence de sept témoins.

Témoins : Jean-Baptiste Faye, docteur en médecine, habitant du bourg de Nexon; Jean Cabrirol, m^e chirurgien, habitant du bourg de Ladignac; Jean Labrousse, tailleur d'habits, du village de la Coquille, présente paroisse; Jacques Merle, tisserant, habitant du village de la Boucherie, paroisse de Saint-Pried-les-Fougères; Pierre Mathieu, journalier, habitant du lieu de la Bourdille; Pierre Queyrand, journalier, habitant du village de Boucheron, le tout paroisse de Saint-Pried,

(1) Cinq mille livres, d'après une autre ligne du document.

(2) Le notaire Léonard Berger habite à Saint-Jory-de-Chaleix.

et Pierre Merle, journalier, habitant du village de Vieillecour, paroisse de Saint-Pierre de Frugie; le 26 octobre 1782, à Thiviers¹.

IV

Testament de Jean-Alexandre de Villoutreix, époux de la précédente, en date du 7 mars 1780, à La Meynardie.

Il prescrit 400 messes basses, donne 200 l. au Supérieur du grand séminaire pour pauvres familles honteuses, 100 l. au curé de sa paroisse pour les pauvres assistant à son enterrement. Il énumère ses six enfants; il rappelle la somme de 10.000 l. constituée en dot à sa fille aînée Anne et il y ajoute 12.000 l. Il indique la date du contrat de mariage d'Anne-Marie, 5 octobre 1770, avec dot de 20.000 l. pour tous droits paternels et maternels. « Lad. dame de Lacroix, étant décédée, a laissé quatre filles, desquelles je ne sais pas les noms de baptême » et dont l'aînée est sa filleule; il leur lègue 8.000 l. Etc...².

Jean de Villoutreix, le fils, est décédé au mois de décembre 1761; il avait épousé « Marie de Lagat (sic), dame de Montardi »; leur enfant aîné, Jean-Basile, « est mort l'année dernière sans avoir été marié ».

Le contrat de mariage du testateur est du 22 janvier 1729, étude Dauriat.

Communiqué par M. Franck DELAGE.

VISITES D'ÉGLISES

28 octobre 1597

Visite pastorale du Vert et de N.D. Destrade annexes³

Dud. jour, fait visiter lad. église trouvée bien couverte et pavée, l'annexe toute découverte sans portes et cloches..., de laquelle le cimetière est advenu fermé, à l'annexe tout ouvert. Il y a trois autelz

(1) Arch. dép. Haute-Vienne, B 454, f^{os} 17^{vo}-30.

(2) *Ibidem*, f^{os} 30^{vo}-35. Ce testament occupe près de dix pages du registre. Les difficultés pouvant résulter, après sa mort, des mariages de ses enfants, des contrats, des constitutions, des dots, des décès, substitutions, etc., sont prévues et étudiées avec une telle science du droit qu'on croirait lire une consultation d'un prudent notaire ou un jugement d'un sage magistrat connaissant à fond la matière.

(3) Arch. du Lot-et-Garonne, C 2, f^o 249.

entiers; à l'annexe aucun : l'on y célèbre avec autelet, et une scâle nappe. L'on n'a sceu dire s'il y avait fondations ou quelques obitz. Les fontz baptismaux se sont trouvés entiers et fermés à la principale, à l'annexe aucuns. Quelques ornementz qui servent à toutes deulx. Nulles confrairies.

Le recteur se tient à Biron. M^r de Rousset, gentilhomme près de Biron, jouyst de revenu; l'on aliène à la principale quelque belle pièce de terre; le revenu est de 15 pippes bled. Vicairé trouvé, M^r Urbain Lavoye, qui se trouve à Biron et est chanoine, sert alternativement lesd. églises. Lhors qu'il pleust, il dict messe dans une maison. Nuls registres.

Le 2^e avril 1602, a esté pourveu de lad. cure M^{rs} du diocèse de Surlat en vertu de signature de cession *informa gratiosa*.

D^r L'HONNEUR.

*Visite à N.-D. de Biron*¹

23 octobre 1597.

Dud. jour, fait visiter lad. église trouvée bien couverte et fermée, non pollü; le cimetièrre tout ouvert et pollü par la sépulture. Il y a trois autelz entiers. Les fondz sont entiers et couvertz, sans serrure et balustres. L'on ny tient aucuns registres. Il y avoyt autrefois confrairie de N.-D. d'aoust et des cinq plaies. Il y a force hérétiques. Le reveneu est de 6 pippes bled. Le chappitre jouyst du tout et fait le service pour le curé, qui se tient à Monpasié, le nommé M. Gillet Roussi, chanoine aud. chappitre. L'on a basti un maison contre la muraille de l'église dans le cimetièrre, dont Madame en tire le reveneu. Il y a deux cloches, ung reliquaire de leton avec des reliques. Il y a une chaire et rarement sermon.

(1) Arch. dép. Lot et-Garonne, C 2, f^o 257,